



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION
FINANCIERE DANS L'UEMOA AU COURS
DE L'ANNEE 2024**

Mars 2026



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'INCLUSION
FINANCIERE DANS L'UEMOA AU COURS
DE L'ANNEE 2024**

MARS 2026

SOMMAIRE	5
Liste des acronymes	6
RESUME	7
LES CHIFFRES CLÉS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA EN 2024	9
Introduction	10
I. FAITS MARQUANTS EN 2024	10
1.1. Au niveau national	10
1.2. Au niveau régional	16
1.3. Au niveau international	20
II. EVOLUTION DES INDICATEURS D'ACCÈS	21
2.1. Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)	21
2.2. Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)	23
III. EVOLUTION DES INDICATEURS D'UTILISATION	25
3.1. Taux de bancarisation strict (TBS)	25
3.2. Taux de bancarisation élargi (TBE)	27
3.3. Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)	28
3.4. Analyse comparative de l'inclusion financière de l'UEMOA avec d'autres pays	30
IV. EVOLUTION DES COÛTS DES SERVICES FINANCIERS	32
4.1. Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)	32
4.2. Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)	32
V. EVOLUTION DU NIVEAU GLOBAL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA	34
VI. DÉFIS À RELEVER ET PERSPECTIVES	36
6.1. Défis à relever	36
6.2. Perspectives	36
CONCLUSION	37
ANNEXES : EVOLUTION DES INDICATEURS DE SUIVI DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA DE 2014 À 2024	39

Liste des acronymes

AFI	: Alliance pour l'Inclusion Financière
ANPFI	: Agence Nationale de la Promotion de la Finance Inclusive
APBEF	: Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APIF	: Agence pour la Promotion de l'Inclusion Financière
AVEC	: Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire
BADEA	: Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest
CIF	: Confédération des Institutions Financières
CENTIF	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CNSMO	: Comité National de Suivi de la Mise en Œuvre
EME	: Emetteurs de monnaie électronique
FDIF	: Fonds de Développement de la Finance Inclusive
FONAFI	: Fonds National de la Finance Inclusive
IDES	: Inclusive Digital Economy Scorecard
OQSF	: Observatoire de la Qualité des Services Financiers
pdb	: Point de base
PME/PMI	: Petite et Moyenne Entreprise / Petite et Moyenne Industrie
PoS	: Point de services (Point of services)
pp	: Point de pourcentage
PAFEEM	: Promotion de l'Accès au Financement, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi au Mali
SNIF	: Stratégie nationale d'inclusion financière
STPIF	: Secrétariat Technique pour la Promotion de l'Inclusion Financière
SRIF	: Stratégie régionale d'inclusion financière
TBE	: Taux de bancarisation élargi
TBS	: Taux de bancarisation strict
TGPSFd	: Taux global de pénétration démographique des services financiers
TGPSFg	: Taux global de pénétration géographique des services financiers
TGUSF	: Taux global d'utilisation des services financiers
TINc	: Taux d'intérêt nominal des crédits
TINd	: Taux d'intérêt nominal des dépôts
TPME	: Très petite, petite et moyenne entreprise
TUSB	: Taux d'utilisation des services bancaires
TUSM	: Taux d'utilisation des services de microfinance
TUSME	: Taux d'utilisation des services de monnaie électronique
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest Africaine

Résumé

Le présent rapport analyse l'évolution de la situation de l'inclusion financière dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), au cours de l'année 2024. A cet égard, il examine l'évolution des sept indicateurs retenus à cet effet par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ces indicateurs évaluent trois dimensions de l'inclusion financière, à savoir "l'accès", "l'utilisation" et la qualité à travers "l'accessibilité-prix". Il s'agit :

- pour la dimension "**accès**", du "taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)", qui mesure la proximité des services financiers vis-à-vis des populations et du "taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)", qui évalue le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km² ;
- pour la dimension "**utilisation**", (i) du "taux de bancarisation strict (TBS)" qui détermine le pourcentage de la population adulte (âgée de 15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, (ii) du "taux de bancarisation élargi (TBE)", qui complète le taux de bancarisation strict par le pourcentage de la population adulte détentrice d'un compte dans les institutions de microfinance et (iii) du "taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)", qui prend en compte, outre le taux de bancarisation élargi, le niveau d'utilisation des services de monnaie électronique ;
- pour la dimension qualité ou "**accessibilité-prix**", du "taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd)", qui mesure la rémunération de l'épargne au niveau des banques et des institutions de microfinance et du "taux d'intérêt nominal des crédits (TINc)", qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les institutions de microfinance.

Le rapport analyse également l'évolution du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA, à travers la progression de l'indice synthétique, calculé en tenant compte des sept indicateurs réunis.

L'examen des indicateurs clés de l'inclusion financière en 2024 révèle une poursuite de l'amélioration du taux global d'inclusion financière, toutefois à un rythme moins soutenu, dans un contexte marqué par l'adoption grandissante des solutions de monnaie électronique par les populations de la région.

De fait, l'analyse de l'évolution des infrastructures physiques d'accès des populations aux services financiers (analyse du côté de l'offre), mesurée par les taux de pénétration démographique et géographique, révèle que l'année 2024 a été marquée par un léger recul de ces deux indicateurs. Le taux global de pénétration démographique a accusé une baisse de 11 points par rapport à 2023, s'établissant à 193 points de services pour 10 000 adultes. Simultanément, le taux global de pénétration géographique a enregistré une diminution de 10 points, passant de 480 points de services pour 1 000 km² en 2023 à 470 points de services pour 1 000 km² en 2024. Cette évolution des infrastructures physiques d'accès des populations aux services financiers est principalement attribuable à la fermeture de plusieurs points de services jugés inactifs par les établissements de monnaie électronique, notamment dans le secteur de la distribution, mettant en exergue les efforts de rationalisation du réseau de distribution au niveau de ces acteurs.

Du côté de la demande, l'utilisation des produits et services financiers par les populations est demeurée globalement inchangée. Le taux de bancarisation strict est passé de 25,6% en 2023 à 25,2% en 2024. De même, le taux de bancarisation élargi est ressorti à 47,4% en 2024 contre 47,8% l'année précédente.

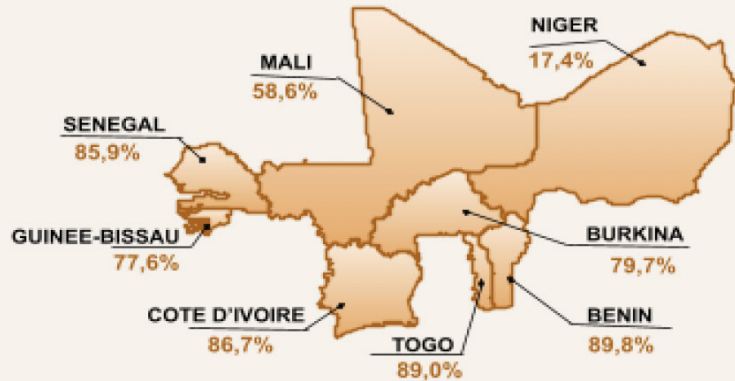
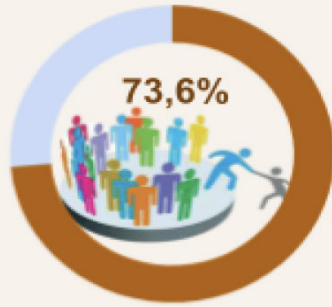
Nonobstant ces évolutions contrastées, le taux global d'utilisation des services financiers (ou taux d'inclusion financière) a progressé, pour se situer à 73,6% en 2024 contre 72,3% en 2023. Cette évolution suggère que l'inclusion financière est portée dans l'UEMOA par d'autres formes de services financiers utilisées par les populations, notamment les services de monnaie électronique, qui apparaissent comme les principaux vecteurs de l'inclusion financière dans notre zone.

Les conditions tarifaires au niveau des services bancaires ont, au cours de l'année 2024, affiché des signaux positifs. En effet, le coût du loyer de l'argent a connu une légère amélioration, diminuant de 2 points de base pour atteindre 6,76% en 2024, contre 6,78% en 2023. Parallèlement, la rémunération des dépôts effectués par les populations auprès des banques a affiché une tendance favorable, augmentant de 4 points de base pour s'établir à 5,26% en 2024 contre 5,22% en 2023. Ces évolutions favorables augurent de bonnes perspectives pour la mise en place d'un environnement incitatif à l'épargne et au crédit.

Une intégration de l'ensemble de ces indicateurs laisse apparaître une situation globalement inchangée de l'inclusion financière dans l'UEMOA en 2024. En effet, l'indice synthétique d'inclusion financière s'est établi sur une échelle de 0 à 1 à 0,600 en 2024 après 0,601 en 2023. Cette situation globalement favorable met cependant en lumière la nécessité de maintenir les efforts dans la mise en œuvre des initiatives visant à renforcer l'accès et l'utilisation des services financiers par les populations.

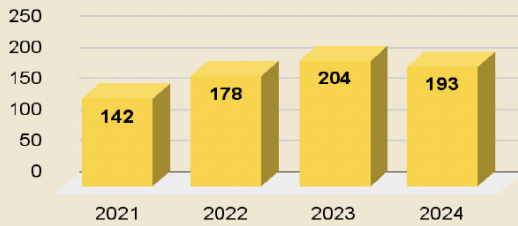
LES CHIFFRES CLÉS DE L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA EN 2024

Taux d'Inclusion financière dans l'UEMOA

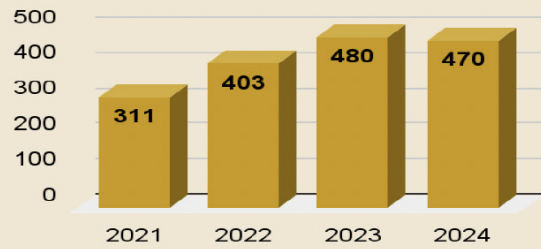


INDICATEURS D'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS

Points de services pour 10 000 adultes
Baisse de 11 points de services entre 2023 et 2024

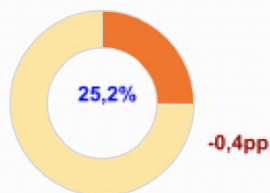


Points de services sur 1 000 Km²
Baisse de 10 points de services entre 2023 et 2024



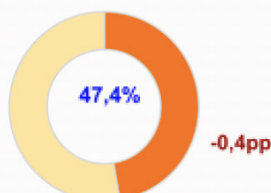
INDICATEURS D'UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS

Taux de bancarisation strict



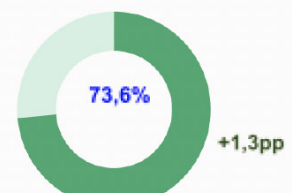
Baisse de 0,4 pp du taux de bancarisation strict entre 2023 et 2024

Taux de bancarisation élargi



Baisse de 0,4 pp du taux de bancarisation élargi entre 2023 et 2024

Taux d'inclusion financière



Hausse de 1,3 pp du taux d'inclusion financière entre 2023 et 2024

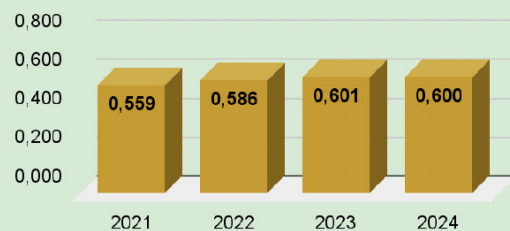
INDICATEURS D'ACCESSIBILITÉ-PRIX DES SERVICES FINANCIERS

5,26% Taux d'intérêt nominal des dépôts
+4 points de base

6,76% Taux d'intérêt nominal des crédits
-2 points de base

Amélioration des conditions de banque

INDICE D'INCLUSION FINANCIÈRE DANS L'UEMOA



Introduction

En 2024, les acteurs de la promotion de l'inclusion financière au sein de l'UEMOA ont maintenu la dynamique de leur engagement pour le renforcement de l'accès et de l'utilisation des produits et services financiers par les populations.

Au niveau national, les Etats membres ont intensifié leurs initiatives en faveur de l'inclusion financière, notamment à travers la vulgarisation de l'éducation financière et la promotion de la digitalisation des paiements publics.

Sur le plan régional, la Banque Centrale a poursuivi la mise en œuvre des projets et initié les travaux de révision de la stratégie régionale d'inclusion financière.

Le présent rapport dresse le bilan de ces actions et de la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA durant l'année 2024. Il met en lumière les faits marquants et présente une analyse détaillée de l'évolution des sept (7) indicateurs retenus pour son évaluation. Il examine ensuite le niveau global de l'inclusion financière dans toutes ses dimensions, à travers la progression de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'Union. Enfin, il identifie les défis persistants à relever et dresse des perspectives.

I. Faits marquants en 2024

1.1. Au niveau national



Bénin

Au Bénin, les initiatives en faveur de la promotion de l'inclusion financière ont été caractérisées par le développement continu de la digitalisation des paiements, l'assainissement du secteur de la microfinance, la promotion de l'éducation financière et la sensibilisation des populations, ainsi que l'opérationnalisation des structures de coordination de la Stratégie nationale d'inclusion financière.

Dans le cadre du développement de la numérisation des paiements publics, le Gouvernement a instauré une taxe de 1% sur les transactions commerciales en espèces, dont le montant est supérieur à 100 000 FCFA. Cette mesure a pour objectif de favoriser l'inclusion financière des populations et d'améliorer la transparence des opérations financières, tout en combattant la fraude fiscale. Elle devrait encourager l'utilisation des paiements électroniques, des virements bancaires, des chèques et des transferts d'argent par Mobile Money.

Concernant les actions d'assainissement du secteur de la microfinance, une mission d'investigation de la Brigade Economique et Financière a permis de révéler plusieurs activités illégales de collecte d'épargne et d'octroi de crédit dans certaines régions. Suite à ces constats, la Direction Générale de la Microfinance a organisé une session de sensibilisation de 563 élus locaux sur la recrudescence des institutions illégales, dans les départements de Borgou, des Collines, du Couffo et de Zou. Cette session visait à inciter les élus à jouer un rôle de surveillance dans leurs localités respectives pour une meilleure efficacité des initiatives de régulation du secteur.

En ce qui concerne le renforcement des compétences financières des populations, les actions ont consisté en l'organisation de sessions de formation pour les formateurs et les artisans sur la gestion du budget familial et l'éducation financière. Au total, 300 enseignants et 60 artisans des départements du Littoral, du Mono et de l'Ouémé ont bénéficié de cette session de renforcement des capacités. En outre, le Ministère des Affaires Sociales a organisé des séances de sensibilisation en éducation financière pour les bénéficiaires et potentiels bénéficiaires de secours nationaux dans certaines communes du pays. Des messages de sensibilisation du public ont également été diffusés sur la chaîne nationale de la télévision publique, en lien avec les dispositions légales relatives au taux effectif global (TEG) applicable par les Institutions de microfinance et l'interdiction de la tontine informelle dite « ADOGBE ».

Enfin, le Secrétariat Permanent et le Comité de Pilotage de la Stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) ont été mis en place au cours de l'année. L'installation de ces structures devrait stimuler la mise en œuvre coordonnée et efficace des actions en faveur de l'inclusion financière.



Burkina

Dans le cadre des travaux consacrés à la promotion de l'accès aux services financiers au Burkina, et ce dans le respect des réglementations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, les associations professionnelles des banques, des établissements financiers, des institutions de microfinance et des assurances ont organisé la quatrième édition de la Journée de l'Inclusion Financière, le 29 février 2024, à Ouagadougou. Cette journée, placée sous le thème : « *Inclusion financière et dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme : quel équilibre ?* », avait pour but de mener une réflexion approfondie sur les solutions permettant d'atteindre un équilibre entre les objectifs d'accès d'un grand nombre de personnes aux produits financiers et la lutte contre le

Par ailleurs, l'Assemblée Législative de Transition a ratifié un accord de prêt, signé entre le Burkina Faso et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), portant sur un financement de 15 milliards de francs CFA. Ce financement est destiné au Projet de Promotion de la Finance Inclusive, visant à faciliter l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers, au Burkina Faso. Ce prêt devrait permettre, par l'intermédiaire des institutions de microfinance, de financer les activités génératrices de revenus de plus d'un million de personnes et de consolider plusieurs milliers de PME. Il est également prévu de financer des actions d'éducation financière destinées aux populations.

Sur le plan institutionnel, les actions entreprises ont été marquées par la création, en décembre 2024, de l'Agence Nationale de la Promotion de la Finance Inclusive (ANPFI). Cette Agence, née de la fusion du Fonds National de la Finance Inclusive (FONAFI) et du Secrétariat Technique pour la Promotion de l'Inclusion Financière (STPIF), a, entre autres, pour missions, de promouvoir l'accès et l'utilisation des produits et services financiers par les populations vulnérables et les PME, de renforcer les capacités techniques et financières des prestataires de services financiers, et de favoriser l'intégration de l'inclusion financière dans les politiques publiques. Enfin, les actions de renforcement des capacités et de concertation entre les acteurs au titre de 2024 sont relatives notamment à :

- la session de formation sur l'institutionnalisation de la gestion des risques agricoles, organisée par l'Association professionnelle des institutions de microfinance, qui s'est tenue du 16 au 17 avril 2024 ;
- la session du cadre de concertation sur la finance digitale, qui s'est déroulée le 11 juillet 2024, sur le thème : « *Les risques liés à l'utilisation des services financiers numériques : quelles actions pour une protection adéquate des consommateurs ?* ».

Côte d'Ivoire

En Côte d'Ivoire, les initiatives visant à renforcer l'inclusion financière des groupes vulnérables ont été marquées par la réalisation d'une étude approfondie de cartographie des Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) dans la région de la Nawa, sous l'égide du Ministère de la Solidarité. Les résultats de cette étude ont révélé que la région abrite 484 Associations de valorisation de l'entraide communautaire (AVEC) regroupant 16 855 personnes, dont 71% de femmes. Bien qu'elles démontrent une forte capacité à mobiliser des ressources financières et à promouvoir l'entraide entre leurs membres, la majorité de ces associations ne disposent pas de comptes bancaires. Cette situation entrave leur accès aux services de crédit offerts par les institutions financières. Par ailleurs, l'étude a rendu possible la mise en place d'un outil destiné à la conception, au traitement et à la publication de cartes de géolocalisation des AVEC. Cet outil permet également d'évaluer la proximité géographique des associations par rapport aux institutions financières. En termes de perspectives, la mise en œuvre d'un projet pilote d'inclusion financière ciblant les AVEC de la région est envisagée.

Dans le cadre de la promotion de l'éducation financière, l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière a organisé une campagne d'éducation financière à l'attention des agents du Ministère des Finances et du Budget, qui s'est déroulée du 29 février au 5 mars 2024. Cette formation avait pour objectif de sensibiliser les participants aux bonnes pratiques en matière de planification financière et de gestion budgétaire. Au total, cent quarante-sept (147) agents du Ministère ont bénéficié de cette formation. Une autre campagne de formation portant sur les thématiques de l'épargne, du crédit et de l'utilisation des services financiers numériques a été organisée au profit des femmes. Ces formations ont rassemblé environ 1 000 femmes issues des communes d'Abobo, de Koumassi, de Port-Bouët, de Treichville et de Yopougon.

Guinée-Bissau

Dans le contexte de l'avancement de la digitalisation des services publics, le Gouvernement de la Guinée-Bissau, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, a tenu une Conférence internationale sur le thème : « *Guinée-Bissau numérique : moteur de la transformation digitale* », qui s'est déroulée du 11 au 13 juin 2024, à Bissau. Cet événement a rassemblé plus de 400 participants issus des secteurs public, privé, académique, ainsi que des acteurs de la société civile, nationaux et internationaux, afin d'examiner l'incidence de la digitalisation sur la croissance économique, la gouvernance et l'inclusion sociale.

Cette conférence a permis un dialogue approfondi entre les parties prenantes sur les enjeux et les défis à surmonter pour faire de la transformation digitale un instrument essentiel au service de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En outre, le pays a été l'hôte de la 10^{ème} édition du Salon des Banques et des PME de l'UEMOA, qui s'est tenue du 6 au 10 novembre 2024 à Bissau. Placé sous le thème "*Objectifs de développement durable (ODD) et transformation structurelle des économies africaines : Rôle des PME de l'UEMOA*", cet événement a rassemblé de nombreux acteurs publics et privés de l'UEMOA. Son objectif principal était de débattre du rôle essentiel des PME en tant que catalyseurs de changement et de croissance économique durable au sein de l'Union, ainsi que d'étudier les opportunités de financement et de partenariats stratégiques.

Les discussions ont souligné les obstacles à l'accès au financement bancaire rencontrés par les PME. Les banques, pour leur part, ont évoqué, parmi les difficultés observées, des lacunes en matière d'organisation et de gouvernance d'entreprise, un manque de clarté concernant la stratégie et les opérations des PME, une insuffisance de fonds propres, le non-respect des obligations de remboursement des prêts et l'utilisation inappropriée des fonds alloués aux projets. Quant aux PME, elles ont fait état, entre autres, de la complexité des procédures, d'une prise en compte insuffisante de leurs particularités et d'une focalisation excessive des Institutions sur les garanties, au détriment de l'évaluation du potentiel des activités à financer.

Les recommandations issues du Salon concernent principalement le renforcement des initiatives de soutien aux PME afin de leur permettre de mieux tirer parti des opportunités de croissance et d'accès au marché, l'appui et le renforcement des capacités des structures d'accompagnement et des associations de PME, l'établissement de partenariats entre les Institutions financières et les fonds de garantie pour accroître le financement des PME, et la promotion d'une gestion rigoureuse et transparente des PME, afin de renforcer la confiance des investisseurs et partenaires.



L'année a été marquée, au Mali, par la mise en œuvre de plusieurs actions de formation en éducation financière et de sensibilisation des populations. Au nombre de celles-ci, il peut être cité, notamment :

- la session de formation sur la promotion du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, organisée par la Cellule nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) au profit des acteurs des institutions de microfinance, en mars 2024 ;
- la tenue, le 11 juillet 2024, d'un atelier de sensibilisation sur la finance solidaire, en vue de promouvoir l'inclusion financière des populations vulnérables ;
- l'organisation, le 17 septembre 2024, par le Projet de Promotion de l'Accès au Financement, de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi au Mali (PAFEEM), d'un atelier d'information et de sensibilisation sur l'éducation financière, destiné aux enseignants de la région de Koulikoro. Cette première session a réuni 75 participants issus des ordres d'enseignement fondamental et secondaire, dont 30 % de femmes.

Les initiatives ont également porté sur la distribution de livrets d'éducation financière aux bénéficiaires de crédit par Baobab SA.

En outre, dans le but de promouvoir la digitalisation des opérations financières, certaines institutions de microfinance, en partenariat avec des FinTech, ont mis en place des solutions *bank to wallet*, afin de simplifier les échanges entre les comptes bancaires et les portefeuilles électroniques. Ces initiatives ont pour objectif de proposer des options alternatives commodes et promptes aux usagers.



Niger

Au Niger, l'année a été marquée par l'organisation, le 15 octobre 2024, d'un atelier relatif au partage des résultats de l'évaluation de l'économie numérique du pays basée sur l'outil *Inclusive Digital Economy Scorecard* (IDES). L'atelier, qui a été co-organisé par le Secrétariat Exécutif de la Stratégie nationale de finance inclusive et UNCDF, avait pour objectif de partager les résultats de ladite évaluation au titre de l'année 2022, de discuter des enjeux et défis, ainsi que de définir les priorités et actions à entreprendre pour accélérer le développement de l'économie numérique au Niger.

L'évaluation a mis en évidence que la numérisation de l'économie au Niger, bien qu'ayant connu une progression notable, se situe à un niveau embryonnaire, n'intégrant que 36% de la population et 41% des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Les recommandations issues de cette évaluation ont préconisé le renforcement des réformes et des investissements pour soutenir les initiatives de digitalisation, l'appui au secteur privé dans l'extension des services numériques destinés au grand public, l'amélioration des infrastructures de télécommunication et financières, ainsi que le développement des compétences fondamentales, notamment l'alphabétisation numérique et financière des populations, en particulier celles résidant dans les zones rurales.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la finance islamique, le Ministère des Finances a créé, par Arrêté N°446/MEF/SG/SE-SNFI du 17 octobre 2024, un 5^{ème} Guichet au sein du Fonds de Développement de la Finance Inclusive, dédié au financement des opérations de la finance islamique. Ce nouveau dispositif a pour objectif de proposer des produits et services financiers conformes aux principes de la finance islamique.

L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers du Niger (OQSF-NE) a conduit, du 25 novembre au 6 décembre 2024, une campagne de sensibilisation et d'information dans les régions de Birni N'Gaouré, de Gaya, de Keita et de Madaoua. Cette mission avait pour objectif principal de promouvoir la connaissance de la Structure et de recueillir les attentes et préoccupations des consommateurs et des prestataires de services financiers, en lien avec les attributions de l'Observatoire. Cette campagne a permis de sensibiliser environ 280 personnes, issues de divers secteurs socio-professionnels, sur les missions et le fonctionnement de l'Observatoire.

Par ailleurs, l'OQSF-NE a organisé, le 24 décembre 2024, une réunion de validation des résultats de l'enquête sur l'utilisation des guichets automatiques bancaires/distributeur automatique de billets (GAB/DAB) au Niger. Cette enquête, menée par l'Institut National de la Statistique, visait à déterminer la répartition des GAB/DAB dans le pays, à évaluer le niveau d'utilisation des cartes bancaires ainsi que la satisfaction des clients, et à comprendre les raisons de leur faible utilisation. Cette réunion a rassemblé de nombreux acteurs du secteur financier, notamment le Ministère des Finances, les institutions bancaires et les associations de consommateurs.

Les résultats de l'enquête ont mis en évidence une disparité significative dans la répartition géographique des GAB/DAB, avec une concentration notable dans la capitale Niamey (70%), et l'utilisation des cartes bancaires, dominée par les hommes, avec 77,8%, contre 22,2% pour les femmes. Les recommandations découlant de l'étude portent sur l'amélioration de la couverture territoriale des GAB/DAB, la maintenance régulière des équipements et le renforcement de la sensibilisation et de l'éducation financière des populations.



Sénégal

Au Sénégal, le Comité de Coordination et de Suivi de la Stratégie nationale d'inclusion financière a examiné et adopté, lors de sa session du 6 juin 2024, le Programme national d'éducation financière. Ce document stratégique, dont la mise en œuvre s'étend de 2025 à 2029, a pour vision « *Des citoyens sénégalais financièrement autonomes et responsables pour une société inclusive et équitable par la diffusion de connaissances et l'apprentissage de bonnes pratiques* ». Il cible principalement onze (11) groupes bénéficiaires, parmi lesquels figurent les élèves et étudiants, les populations actives, les populations en milieu rural, les femmes et les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Le Programme national d'éducation financière est structuré autour de trois (3) axes principaux, à savoir (i) la formation en éducation financière des élèves, des apprenants et des étudiants de l'enseignement général et technique, (ii) le renforcement des connaissances en éducation financière des populations en dehors de l'école et (iii) le renforcement des capacités en éducation financière des PME.

L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) a également poursuivi la mise en œuvre de plusieurs initiatives visant à promouvoir l'éducation financière, la sensibilisation des populations et le renforcement de la protection des consommateurs. Au nombre de celles-ci, il pourrait être cité :

- la campagne de sensibilisation et d'éducation financière et numérique, qui s'est déroulée du 21 au 24 juillet 2024 à Ziguinchor, et dont l'objectif était de promouvoir l'utilisation responsable des services financiers numériques ;
- la diffusion de messages radiophoniques, entre novembre et décembre 2024, portant sur les fondamentaux de l'éducation financière et entrepreneuriale, et destinés aux jeunes, femmes et travailleurs indépendants dans les localités de Bambilor, de Grand-Yoff, de Mbour, de Rufisque, et de Saint Louis.



Togo

En 2024, les initiatives de promotion de l'inclusion financière ont été marquées par des échanges visant le renforcement du secteur de la microfinance et la promotion de la digitalisation des opérations de ces institutions.

Concernant le renforcement du secteur de la microfinance, l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés a tenu un atelier de formation sur le thème "*Quelle posture pour une gouvernance de qualité dans les IMF du Togo ?*", du 19 au 22 novembre 2024. Cet atelier, qui a réuni plusieurs responsables d'institutions de microfinance, avait pour objectifs de permettre aux participants de saisir le rôle des managers dans la qualité de la gouvernance, de comprendre les nouveaux enjeux réglementaires et le rôle des dirigeants dans leur mise en œuvre, ainsi que d'examiner les nouveaux enjeux technologiques pour améliorer la gouvernance.

Relativement à la promotion de la digitalisation des opérations des institutions de microfinance, la Confédération des Institutions Financières (CIF) a organisé un atelier de capitalisation du projet de Digitalisation des Coopératives et Mutuelles Financières en Afrique de l'Ouest (DigiCoop-WA), du 2 au 5 décembre 2024. Cet atelier, portant sur le thème “*Transformation digitale des coopératives financières - Quelles stratégies post projet DIGICoop-WA pour pérenniser les acquis et mieux servir les populations à la Base ?*”, visait à communiquer les résultats de l'évaluation, les bonnes pratiques et les enseignements tirés de DigiCoop-WA à l'ensemble des parties prenantes afin de favoriser l'apprentissage et l'amélioration de la qualité des actions futures, d'une part, et, discuter de solutions durables qui permettraient de maintenir les acquis du projet pour mieux répondre aux besoins des populations locales, d'autre part.

1.2. Au niveau régional

Au niveau régional, les actions de promotion de l'inclusion financière ont porté sur (i) la mise en oeuvre du programme régional d'éducation financière, (ii) la promotion des innovations financières et de la digitalisation des services financiers dans l'UEMOA, ainsi que (iii) les travaux de révision de la Stratégie régionale.

1.2.1. Mise en oeuvre du programme régional d'éducation financière

L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration des cours et des modules d'éducation financière en faveur des cibles. Au total, cent quatre vingt six (186) leçons et modules d'éducation financière ont été élaborés et validés. Cette importante étape sera suivie de l'organisation des sessions de formation des formateurs, en vue de constituer un pool d'animateurs en éducation financière dans l'UEMOA.

En outre, le document de Stratégie de communication pour l'éducation financière et son plan d'actions ont été finalisés. Au titre des réalisations, il peut être cité la conception d'un site internet ainsi que la conception d'un emblème devant servir d'identité visuelle pour la campagne d'éducation financière. Dans la perspective de la campagne de communication dont le démarrage est prévu au cours de l'année 2025, 25 langues, incluant le français, le portugais et 23 langues locales parlées dans les pays de l'Union ont été retenues pour la diffusion des messages.

1.2.2. Promotion des innovations financières et de la digitalisation des services financiers dans l'UEMOA

L'adoption de l'Instruction n°001-01-2024, du 23 janvier 2024, relative aux services de paiement dans l'Union Monétaire Ouest Africain est une initiative clé pour stimuler les innovations financières et l'essor des FinTech. L'objectif de ce texte est de promouvoir des services de paiement innovants, tels que l'acquisition et l'initiation de paiements, ainsi que l'agrégation de comptes. La mise en oeuvre de cette instruction devrait contribuer à renforcer la confiance des utilisateurs des services financiers numériques, tout en contribuant à assainir le secteur des paiements numériques dans l'UEMOA.

1.2.3. Travaux de révision de la Stratégie régionale d'inclusion financière

Au cours de l'année 2024, la BCEAO a poursuivi les travaux de révision de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA. Ces travaux, lancés en 2022, avec la réalisation du bilan d'exécution du plan d'actions, ont été marqués par l'organisation d'ateliers de concertation nationaux et régional, ainsi que l'élaboration du projet de nouveau Document-cadre de Politique et de Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA.

S'agissant des ateliers nationaux de concertation, ils ont été organisés au cours de la période du 24 juin au 24 juillet 2024 dans les Etats membres. Ces rencontres, qui ont réuni plus de cinq cent quarante (540) participants, avaient pour objectif de permettre aux parties prenantes clés de l'inclusion financière, de discuter des orientations ainsi que des mesures et des actions à déployer pour améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers par les populations et les petites et moyennes entreprises.

Ainsi, elles ont été l'occasion d'aborder, dans chaque Etat, les thématiques relatives à l'inclusion financière des micros, petites et moyennes entreprises (MPME), à l'accès des groupes vulnérables (femmes, jeunes, populations rurales), aux services financiers, l'éducation financière et à la protection des consommateurs, les services financiers numériques, la réglementation et la supervision du secteur financier ainsi que le financement des initiatives d'inclusion financière.

Sur la base des enseignements tirés du bilan de mise en œuvre du plan d'action et des contributions issues des consultations nationales et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie, un projet de Document-cadre révisé a été élaboré. La nouvelle Stratégie vise principalement à atteindre, d'ici 2030, un taux d'utilisation de services financiers adaptés et abordables, par au moins 90% de la population adulte de l'UEMOA. Le document propose une vision stratégique actualisée et des orientations pour la période 2025-2030, en tenant compte des enjeux et des défis de l'inclusion financière dans l'Union.

Le nouveau projet de Document-cadre de Politique et de Stratégie Régionale a été présenté lors de l'atelier régional de concertation, qui s'est tenu du 29 au 31 octobre 2024, au Siège de la BCEAO. Cette rencontre, qui a réuni cent six (106) personnes issues de structures nationales et internationales de promotion de l'inclusion financière, a permis de discuter de l'avenir de l'accès et de l'utilisation des services financiers dans l'UEMOA. Les recommandations formulées lors de cet événement ont contribué à enrichir et à finaliser le Document-cadre.



Atelier régional de concertation sur la révision de la Stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA, du 29 au 31 octobre 2024

Encadré : Stratégie régionale d'inclusion financière 2025 - 2030

L'accès et l'utilisation des services financiers ont connu des avancées notables au cours des dernières années. Toutefois, en dépit des progrès observés, l'évolution rapide du secteur financier de l'UEMOA, marquée par l'essor du numérique, les mutations socio-économiques et l'émergence de nouveaux acteurs et besoins financiers, est confrontée à plusieurs défis. Ces défis sont relatifs (i) à l'adaptation des mécanismes de contrôle et de supervision des activités bancaires et financières aux évolutions technologiques, (ii) au maintien d'un dispositif de surveillance permanente, appuyé par des technologies de pointe adaptées aux enjeux des évolutions de l'écosystème financier régional, (iii) à l'amélioration de la gouvernance des institutions financières, notamment celles de microfinance, (iv) à la promotion d'une offre de services financiers adaptée et de l'accès au financement formel responsable (abordable et durable), (v) au renforcement de la protection des consommateurs, (vi) au développement de la culture financière des populations, et (vii) à l'amélioration de la connaissance du marché.

Afin de surmonter ces défis, la BCEAO, dans le cadre d'une approche participative, a entrepris des travaux de révision de la stratégie régionale d'inclusion financière, adoptée le 24 juin 2016, par le Conseil des Ministres de l'Union.

Le document de stratégie, résultant des travaux de révision, vise à *"Accroître la disponibilité et à promouvoir une utilisation efficiente par les populations de l'UEMOA, d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, délivrés de manière équitable, responsable et à coûts abordables, en vue de renforcer leur résilience et leur bien-être financier"*.

L'objectif principal est d'assurer, sur un horizon de six (6) ans, l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables, au profit d'au moins 90% de la population adulte de l'UEMOA, avec un accent particulier sur les services de financement en faveur des populations.



Cette nouvelle Stratégie est structurée autour de cinq (5) axes stratégiques, à savoir :

- consolider le cadre légal de supervision et de protection des consommateurs de services financiers ;
- poursuivre l'assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance ;
- promouvoir l'innovation financière et la disponibilité de services de financement formels ;
- améliorer l'éducation financière des populations cibles ;
- exploiter le potentiel des données et favoriser le partage d'informations pour une meilleure connaissance du marché et la définition de politiques d'inclusion financière cohérentes.

Ces orientations stratégiques se traduisent en dix-neuf (19) objectifs spécifiques et cinquante-quatre (54) actions, dont la réalisation sera placée sous la responsabilité de la BCEAO, des États membres de l'Union, des fournisseurs de services financiers et du Bureau d'Information sur le Crédit (BIC), avec le soutien de partenaires techniques et financiers.

1.3. Au niveau international



Au plan international, la BCEAO a participé à la 13^{ème} rencontre de l'Initiative Africaine sur les Politiques d'Inclusion Financière (AfPI), tenue du 24 au 27 juin 2024 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, sur le thème : **“Horizons numériques : renforcer la construction d'un avenir inclusif en Afrique”**. Cette rencontre, organisée par l'Agence pour la Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) et l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), en collaboration avec la BCEAO a enregistré la participation du Gouverneur à un panel de discussion sur **“ Le rôle des décideurs financiers dans la création d'emplois en Afrique ”**. Son intervention a, en particulier, porté sur les défis de l'emploi en Afrique ainsi que sur les prérequis nécessaires à son développement, à savoir la mise en œuvre de politiques d'incitation à l'entrepreneuriat, le développement des secteurs clés de l'énergie, des télécommunications, de l'éducation et de la formation, ainsi que la promotion des investissements productifs.

Cette rencontre a été l'occasion de partager l'expérience de l'Institut d'émission, notamment en matière de soutien aux politiques économiques d'investissement et d'emploi et de bénéficier des expériences d'autres banques centrales dans la mise en œuvre des stratégies d'inclusion financière.



L'Institut d'émission a également pris part au 14^{ème} forum de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur les politiques d'inclusion financière, qui s'est tenu du 2 au 5 septembre 2024 à El Salvador, au Salvador.

Au cours de cette rencontre, l'Institut d'émission a été distingué comme Institution Ambassadrice de la Finance Inclusive du Genre. Cette distinction constitue une reconnaissance des efforts de la BCEAO pour son engagement en faveur de l'inclusion financière des femmes.

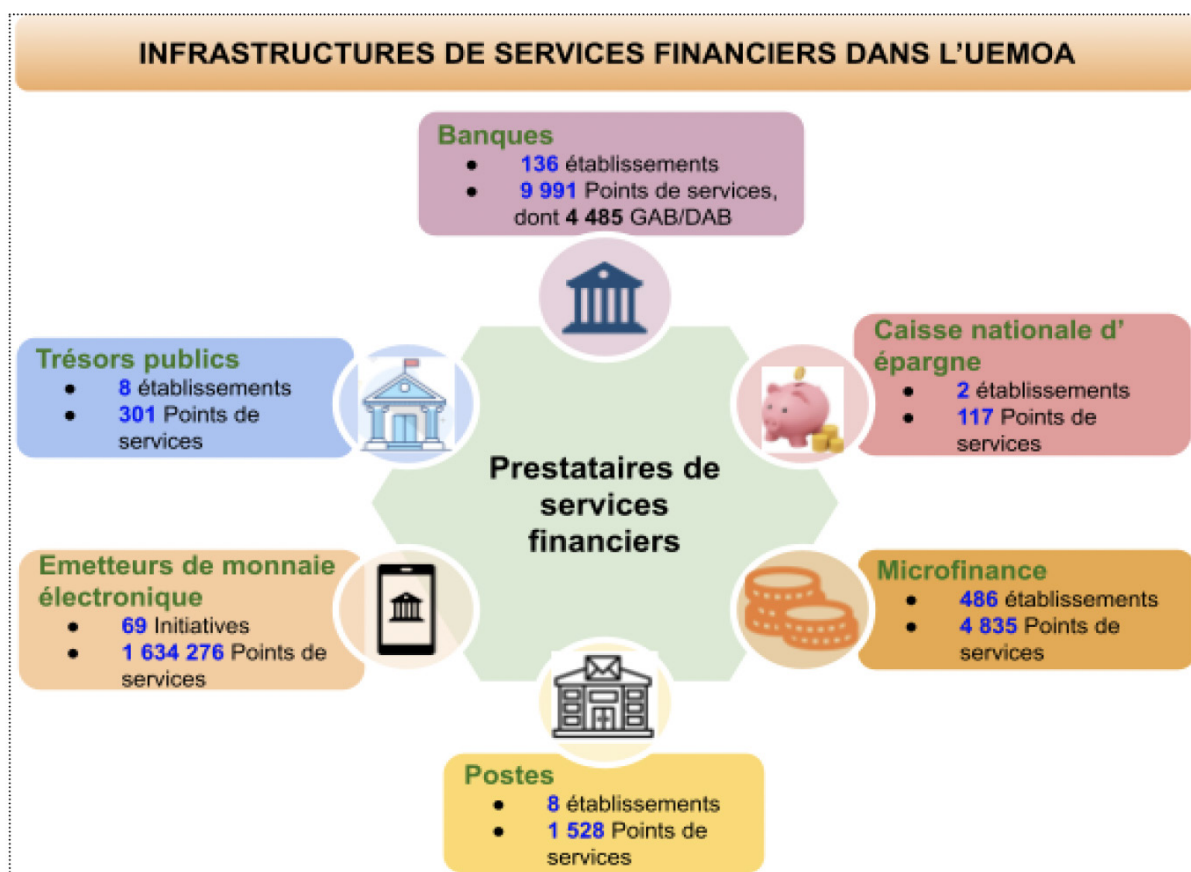
En outre, la Banque Centrale a été nommée en tant que membre au sein du Comité de la Finance Inclusive du Genre pour le mandat allant de septembre 2024 à septembre 2026. Ce Comité a pour rôle d'assurer le leadership sur ce sujet et de définir des orientations stratégiques sur les activités entreprises par les membres du réseau de l'AFI, afin de promouvoir l'inclusion financière des femmes. Ceci comprend le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris par les membres de l'AFI en matière d'inclusion financière des femmes, dans le cadre de la Déclaration de Maya¹.

¹ La Déclaration de Maya est un ensemble d'engagements mesurables, adoptés par les membres de l'AFI en septembre 2011, à Riviera Maya, au Mexique, pour promouvoir l'inclusion financière et contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Ces engagements sont regroupés autour de cinq grands piliers, à savoir (i) les politiques favorables à l'inclusion financière via l'utilisation des nouvelles technologies, (ii) les cadres réglementaires proportionnés aux risques, (iii) la protection et l'éducation des consommateurs et (iv) la collecte des données pour mesurer les progrès et soutenir la prise de décision et (v) l'accès au financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME)

II. Evolution des indicateurs d'accès

Les deux (2) principaux indicateurs retenus pour mesurer le niveau d'accès des populations aux services financiers dans l'UEMOA sont :

- le taux global de pénétration démographique des services financiers, qui mesure le nombre de points de services disponibles pour 10 000 adultes ;
- le taux global de pénétration géographique des services financiers, qui évalue le degré de proximité, c'est-à-dire le nombre de points de services disponibles sur une superficie de 1 000 km².



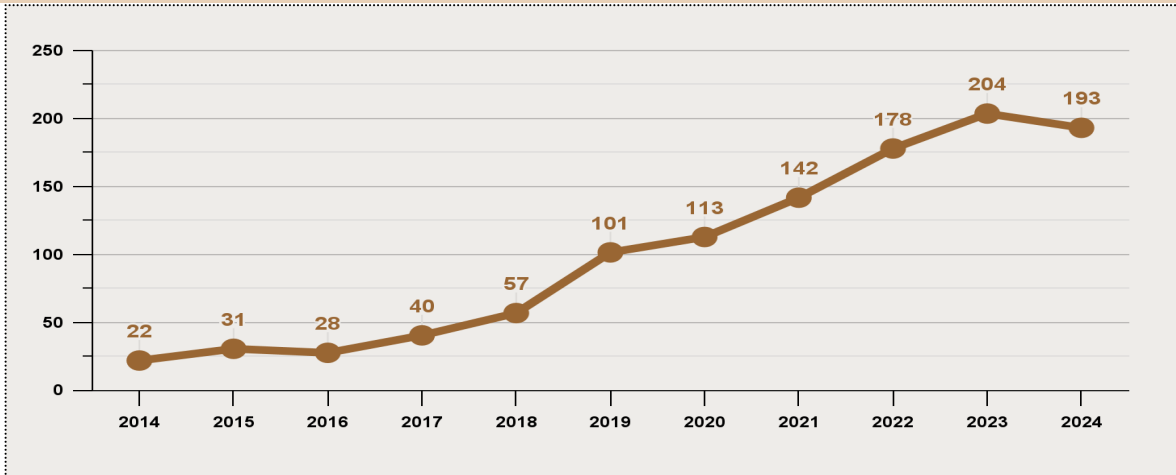
2.1. Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

Une diminution du nombre d'infrastructures de distribution des services financiers a été enregistrée au cours de l'année 2024. Cette baisse serait imputable à la fermeture de nombreux points de services de proximité, caractérisés par un faible niveau d'activité, en particulier ceux dédiés à la distribution des services de microfinance. Les données disponibles indiquent une réduction de 54,5% du nombre de points de services de microfinance et de 1,7%

des points de services de monnaie électronique entre 2023 et 2024, correspondant respectivement à 5 799² et 29 095³ unités. Malgré cette contraction, la majorité des points de services demeure constituée de points de distribution des services de monnaie électronique, représentant 99% de l'ensemble des points de services.

Dans ce contexte, le Taux Global de Pénétration Démographique des Services Financiers (TGPSFd) a connu un repli modéré de 11 points de services (PoS), passant de 204 à 193 durant la période considérée.

Graphique n°1 : Evolution du taux global de pénétration démographique des services financiers dans l'UEMOA de 2014 à 2024



Source : BCEAO

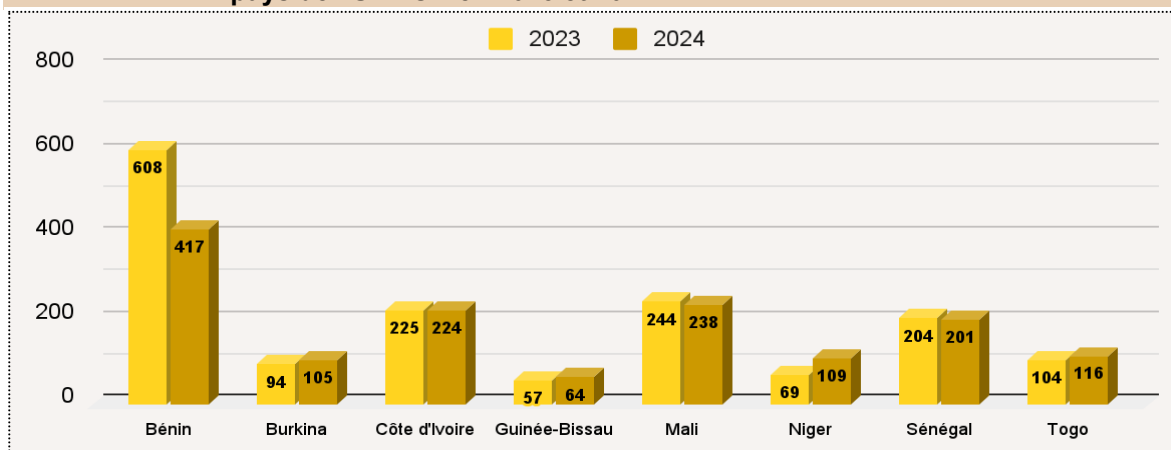
Au plan national, le Bénin, en dépit d'une baisse du nombre de points de services, affiche la meilleure proximité de points de services avec les populations avec 417 PoS pour 10 000 habitants. Il est suivi du Mali (238 PoS), de la Côte d'Ivoire (224 PoS), du Sénégal (201 PoS) et du Togo (116).

Il convient d'indiquer qu'en 2024, plusieurs pays ont enregistré une baisse du taux de pénétration démographique des points de services financiers, notamment au Bénin (-191 PoS), en Guinée-Bissau (-102 PoS), au Mali (-6 PoS), au Sénégal (-3 PoS) et en Côte d'Ivoire (-1 PoS). En revanche, une hausse a été enregistrée au Niger (+40 PoS), au Togo (+12 PoS) et au Burkina (+10 PoS).

² La baisse du nombre de points de services de microfinance est liée à la fermeture de 5 606 points de services exploités par les partenaires, suite à la suspension du partenariat entre InTouch et UM-ACEP.

³ La baisse du nombre de point de services de monnaie électronique est principalement lié à l'apurement de la base de données des points de services de Moov Money, suite au recommandation d'une mission de supervision de la Commission Bancaire

Graphique n°2 : Taux global de pénétration démographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA en 2023 et 2024

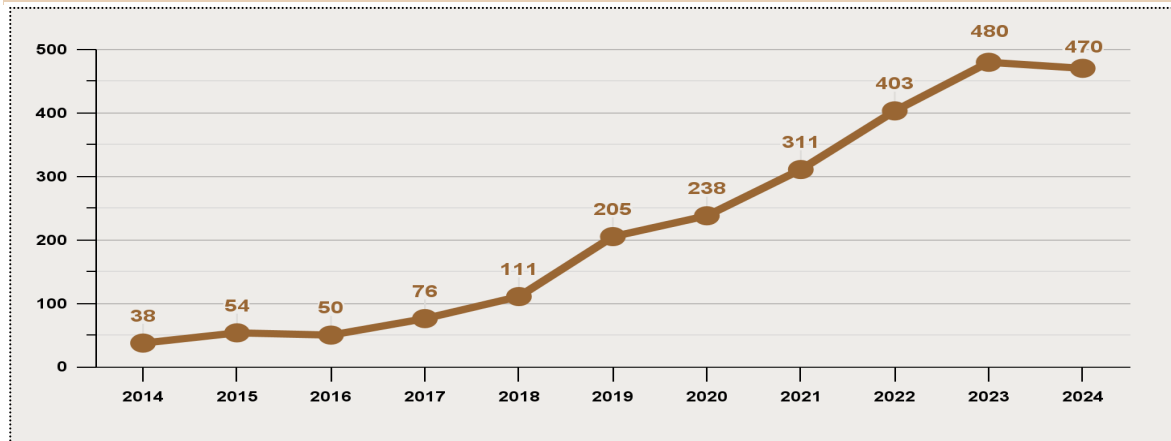


Source : BCEAO

2.2. Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

A l'instar du Taux Global de Pénétration Démographique des Services Financiers (TGPSFd), le taux de pénétration géographique des services financiers a enregistré au plan régional une baisse de 10 points de services, passant de 480 à 470 points de services entre 2023 et 2024. Cette évolution serait également liée à la fermeture de plusieurs points de services de faible activité.

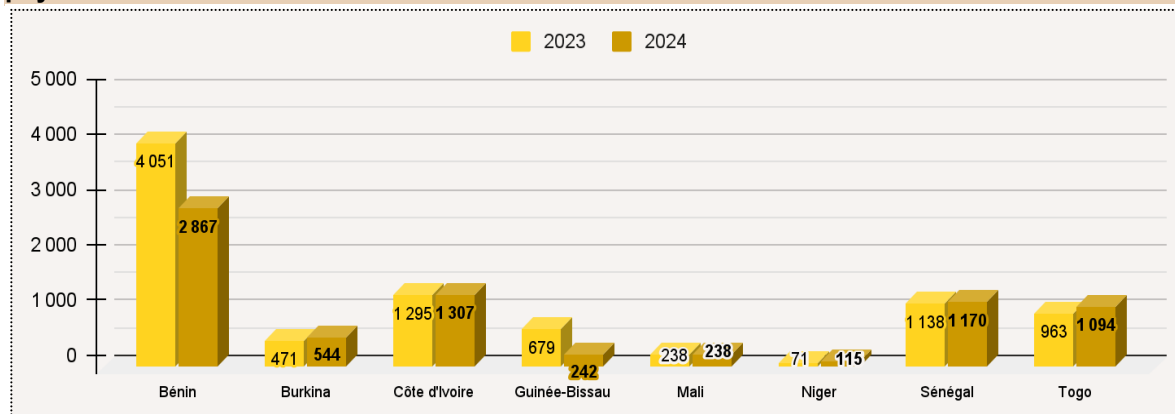
Graphique n°3 : Evolution du taux global de pénétration géographique des services financiers dans l'UEMOA de 2014 à 2024



Source : BCEAO

Au niveau des pays, le Bénin (2867 PoS), la Côte d'Ivoire (1307 PoS), le Sénégal (1170 PoS) et le Togo (1094) affichent les plus fortes couvertures géographiques des points de services financiers.

Graphique n°4 : Taux global de pénétration géographique des services financiers dans les pays de l'UEMOA en 2023 et 2024



Source : BCEAO

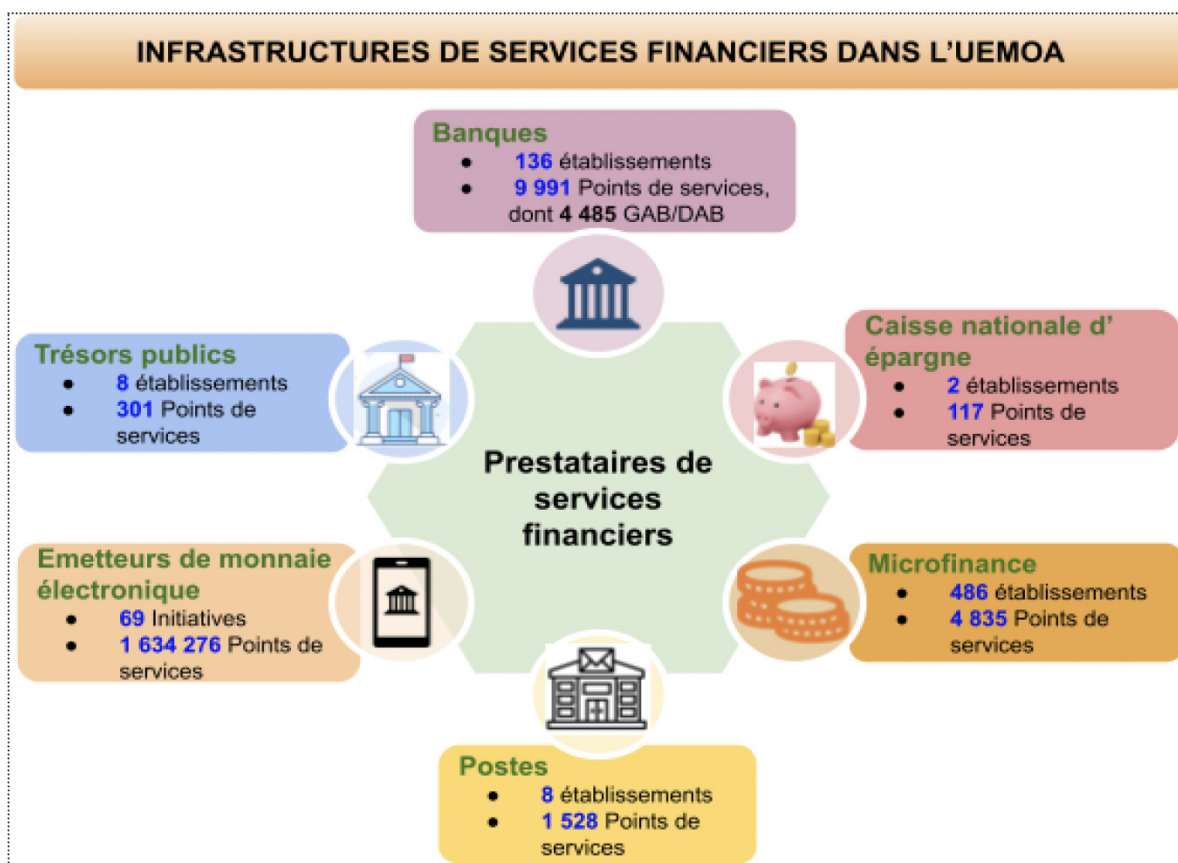
Entre 2023 et 2024, le Togo (+131) a enregistré la plus forte progression du nombre de points de services sur 1 000 Km², suivi du Burkina (+73 PoS), du Niger (+44 PoS) et de la Côte d'Ivoire (+12 PoS). Le TGPSFg est resté stable au Mali au cours de la période sous revue.

Par ailleurs, une baisse du TGPSFg est observée au Bénin (-1 184 PoS) et en Guinée-Bissau (-437 PoS), liée notamment à la fermeture de points de services de faible activité et à l'assainissement de base de données.

III. Evolution des indicateurs d'utilisation

L'utilisation effective des services financiers est une dimension importante de l'inclusion financière. A cet égard, trois (3) indicateurs sont retenus pour appréhender cette dimension dans l'Union. Il s'agit :

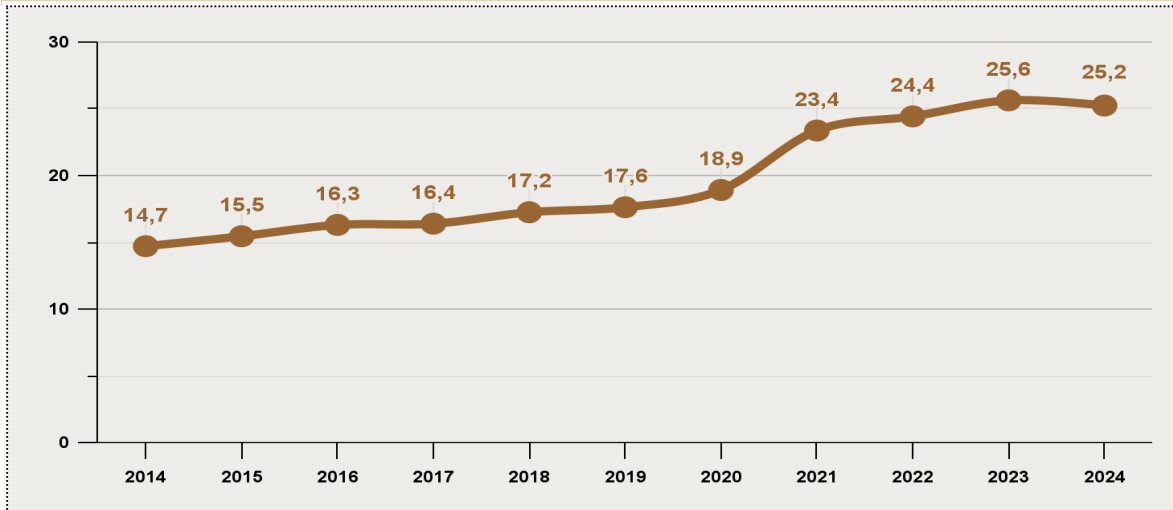
- du taux de bancarisation strict (TBS), qui mesure le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor ;
- du taux de bancarisation élargi (TBE), qui évalue le pourcentage de la population adulte titulaire de comptes dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne et le Trésor, auquel s'ajoute celui des détenteurs de comptes dans les Institutions de microfinance ;
- du taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF) ou taux d'inclusion financière, qui évalue le pourcentage de la population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux, les caisses nationales d'épargne, le Trésor et les institutions de microfinance, auquel s'ajoute celui des titulaires de comptes de monnaie électronique.



3.1. Taux de bancarisation strict (TBS)

Le taux de bancarisation strict a connu une diminution modérée de 0,4 point de pourcentage entre 2023 et 2024, passant de 25,6% à 25,2%. Cette évolution serait imputable à la fermeture de plusieurs comptes par certaines Institutions bancaires, en application de la réglementation sur les comptes dormants dans l'UEMOA. Il s'agit notamment du cas de Ecobank au Mali qui a clôturé plus d'un million de comptes "X-PRESS".

Graphique n°5 : Evolution des taux de bancarisation strict dans l'UEMOA de 2014 à 2024 (en %)



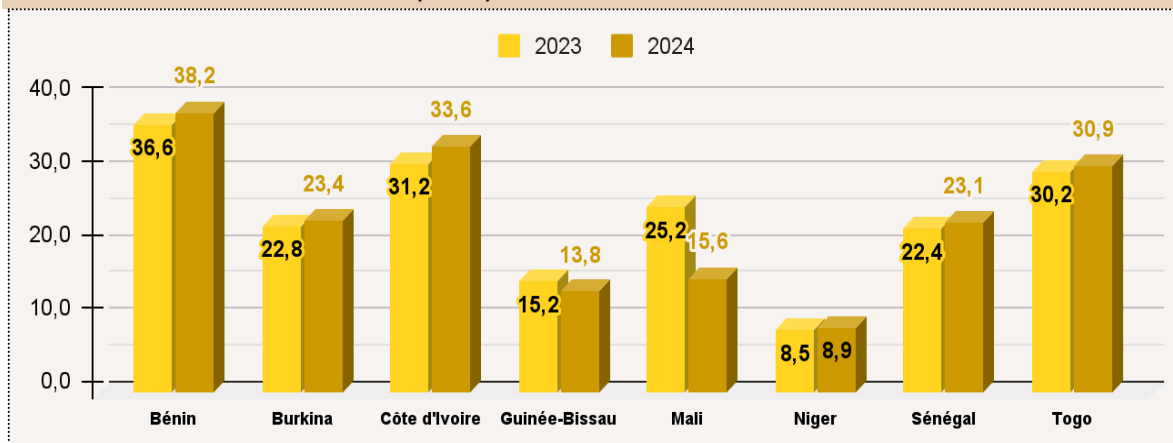
Source : BCEAO

Concernant les taux de bancarisation strict au niveau national, le Bénin se distingue avec le taux le plus élevé, atteignant 38,2%. Il est suivi par la Côte d'Ivoire (33,6%), le Togo (30,9%), le Burkina Faso (23,4%) et le Sénégal (23,1%).

En termes d'évolution annuelle, le taux de bancarisation strict au niveau de la Côte d'Ivoire a connu la progression la plus significative, avec une augmentation de 2,4 points de pourcentage (pp). Le Bénin a suivi avec une hausse de 1,6 pp, le Sénégal avec 0,8 pp, et le Burkina Faso et le Togo avec chacun 0,7 pp. Ces progressions seraient liées aux stratégies digitales adoptées par certaines Institutions dans la fourniture de services financiers.

En revanche, une diminution a été constatée au Mali (-9,6 points) et en Guinée-Bissau (-1,4 point), en raison de la fermeture de plusieurs comptes bancaires.

Graphique n°6 : Taux de bancarisation strict dans les pays de l'UEMOA en 2023 et 2024 (en %)

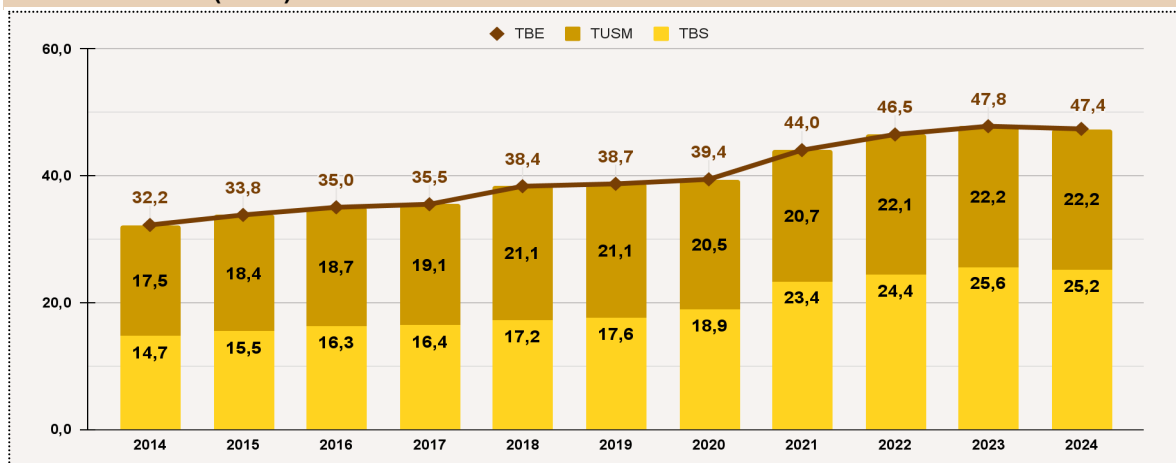


Source : BCEAO

3.2. Taux de bancarisation élargi (TBE)

L'utilisation des services de microfinance a connu une stabilité relative au cours de l'année sous revue. Ce constat, conjugué au léger repli du taux de bancarisation strict, a induit une baisse de 0,4 point de pourcentage du taux de bancarisation élargi, lequel est passé de 47,8% en 2023 à 47,4% en 2024.

Graphique n°7 : Evolution des taux de bancarisation élargi dans l'UEMOA de 2014 à 2024 (en %)

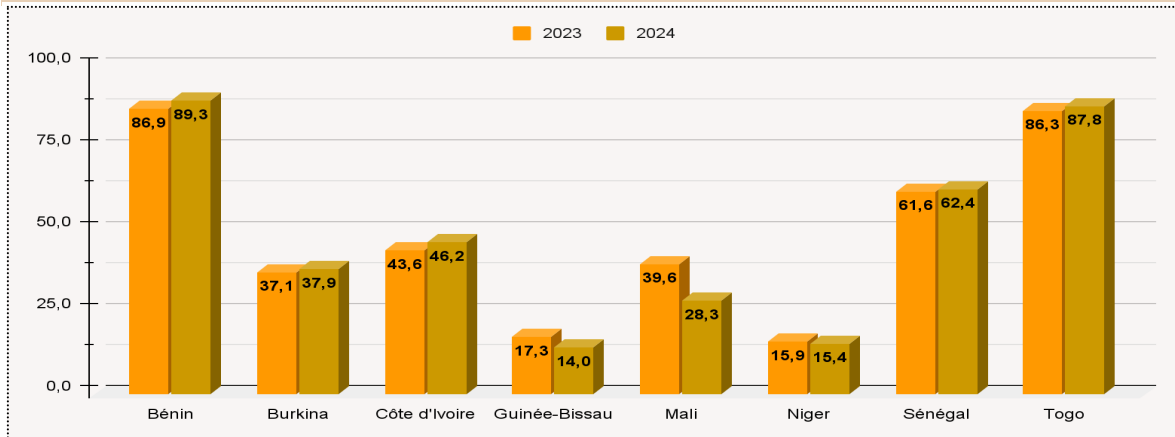


Source : BCEAO

L'analyse par pays met en évidence que le Bénin affiche le taux de bancarisation élargi le plus élevé, s'établissant à 89,3%, suivi du Togo avec 87,8%, du Sénégal avec 62,4%, de la Côte d'Ivoire avec 46,2% et du Burkina avec 37,9%.

Le Mali, le Niger et la Guinée-Bissau enregistrent les taux les moins élevés, atteignant respectivement 28,3%, 15,4% et 14,0%, en raison, notamment du faible niveau d'adoption des services de microfinance dans ces pays.

Graphique n°8 : Taux de bancarisation élargi dans les pays de l'UEMOA en 2023 et 2024 (en %)



Source : BCEAO

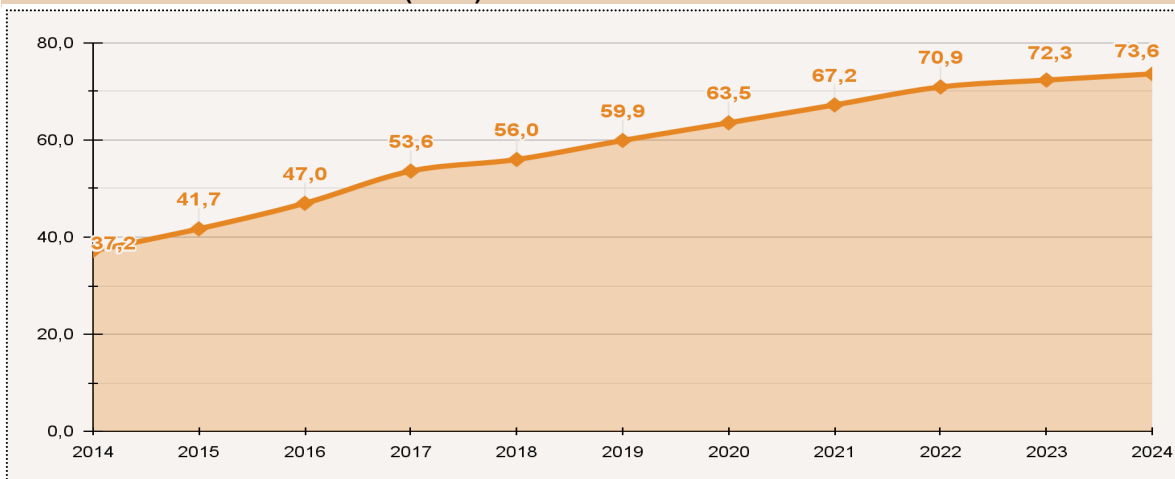
La progression la plus significative, observée entre 2023 et 2024, concerne la Côte d'Ivoire, avec une augmentation de 2,6 points de pourcentage, suivie du Bénin (+2,4 pp), du Togo (+1,6 pp), du Burkina (+0,9 pp) et du Sénégal (+0,8 pp).

3.3. Taux d'inclusion financière ou taux global d'utilisation des services financiers (TGUSF)

Le taux d'inclusion financière a poursuivi son amélioration, avec toutefois une augmentation modeste de 1,3 point de pourcentage, passant de 72,3% en 2023 à 73,6% en 2024. Cette évolution serait principalement liée aux avancées observées dans le secteur de la monnaie électronique.

Par ailleurs, les taux d'utilisation des services bancaires et de microfinance sont demeurés inchangés en 2024.

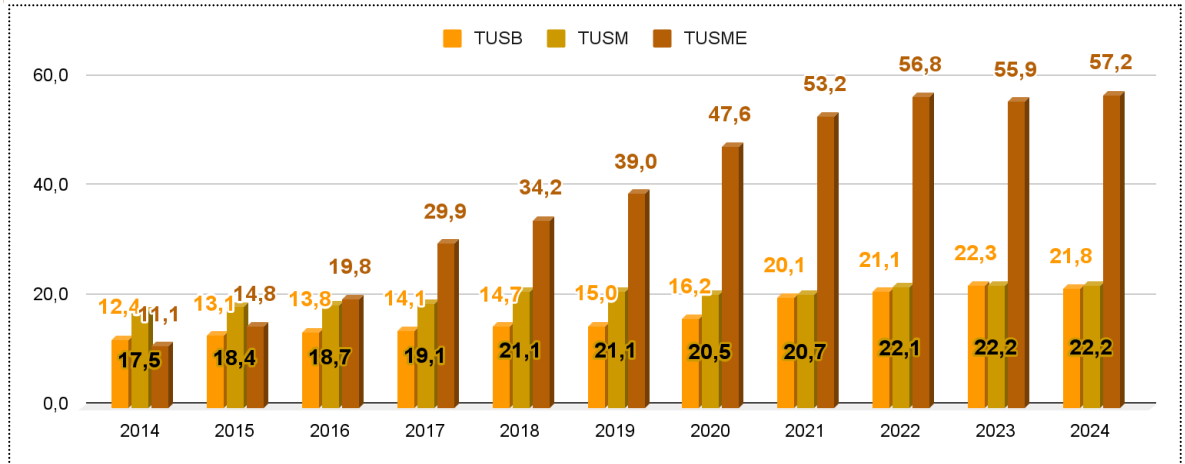
Graphique n°9 : Evolution du taux global d'utilisation des services financiers dans l'UEMOA de 2014 à 2024 (en %)



Source : BCEAO

L'analyse de l'utilisation des services financiers au sein de l'UEMOA révèle une prédominance des services de monnaie électronique. En effet, le taux d'utilisation de ces services s'élève à 57,2% en 2024, surpassant significativement les taux observés pour les services de microfinance (22,2%) et bancaires (21,8%).

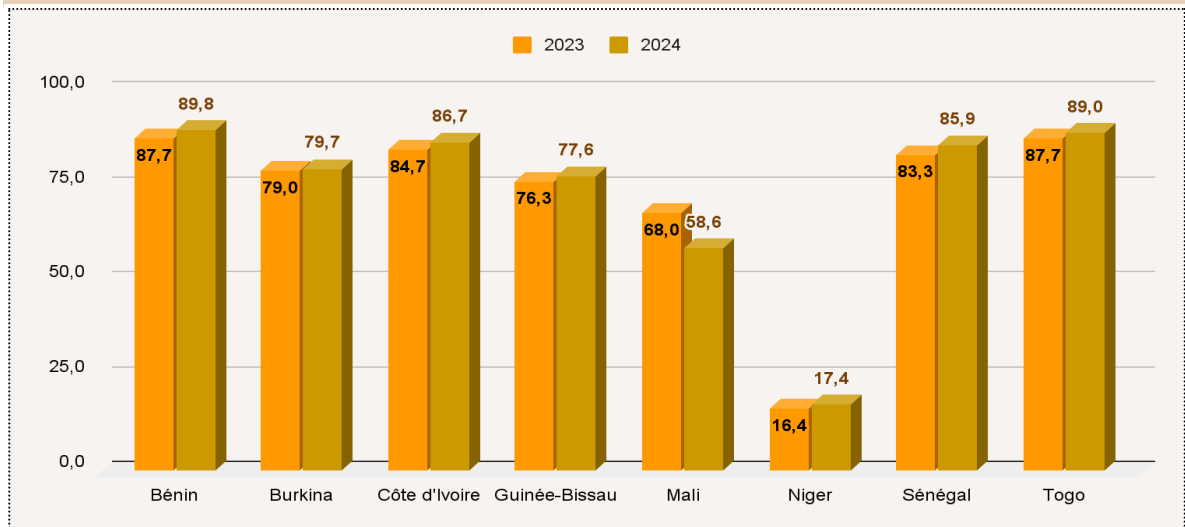
Graphique n°10 : Evolution des taux d'utilisation des services bancaires, de microfinance et de monnaie électronique de 2014 à 2024 (en %)



Source : BCEAO

L'examen du taux d'inclusion financière par pays montre que le Bénin affiche le taux le plus élevé, soit 89,8%, suivi du Togo (89,0%), de la Côte d'Ivoire (86,7%) et du Sénégal (85,9%).

Graphique n°11 : Taux global d'utilisation des services financiers dans les pays de l'UEMOA en 2023 et 2024 (en %)



Source : BCEAO

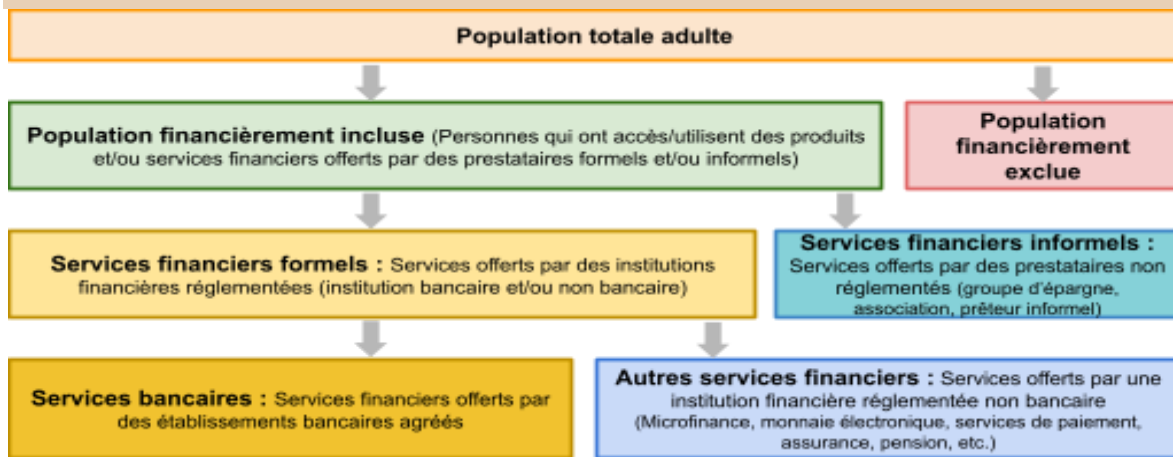
Entre 2023 et 2024, une augmentation du taux d'inclusion financière a été observée dans tous les pays, à l'exception du Mali qui a connu une baisse de 9,4 points de pourcentage. Les progressions observées seraient principalement liées à l'utilisation croissante des services de monnaie électronique par les populations. Relativement à la forte baisse relevée au Mali, elle s'expliquerait par la fermeture de plus d'un million de comptes inactifs en raison de l'application de la réglementation sur les comptes dormants.

3.4. Analyse comparative de l'inclusion financière de l'UEMOA avec d'autres pays

La situation de l'inclusion financière est généralement analysée, dans les pays de comparaison, à travers des enquêtes périodiques auprès des populations. Dans ces pays, les populations adultes financièrement incluses sont constituées, au-delà des personnes ayant utilisé un service financier offert par un prestataire réglementé, celles qui utilisent les services financiers informels. Ces services financiers informels concernent, notamment les groupes d'épargne (tontine), les associations d'aide et les prêteurs d'argent informels.

Dans l'UEMOA, les données relatives à la situation de l'inclusion financière ne prennent pas en compte ces services financiers informels et sont, du côté de l'offre, collectées exclusivement auprès des prestataires de services financiers agréés.

Schéma n°1: Détermination du niveau d'inclusion financière en fonction de l'usage des services financiers



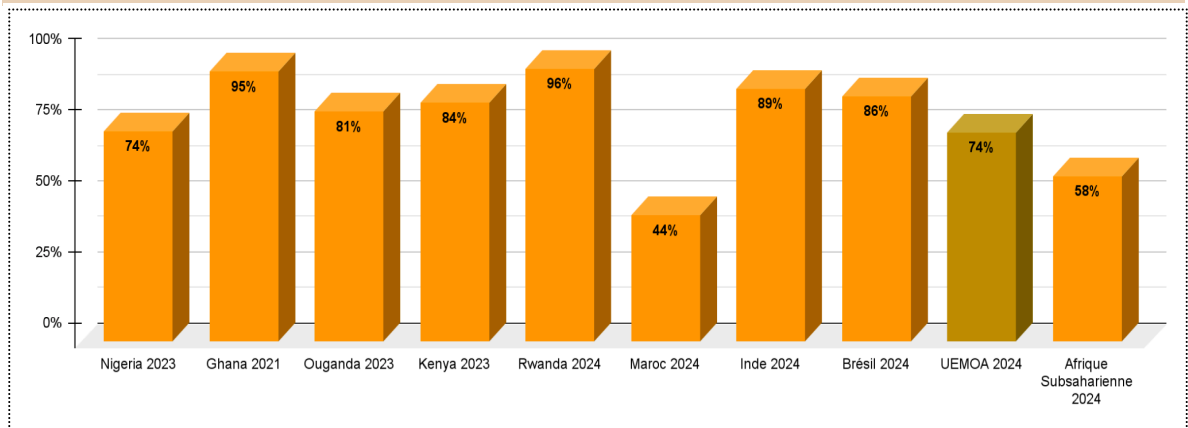
Par ailleurs, la population adulte utilisée dans les pays de comparaison varie entre 15 ans et 18 ans. Le tableau ci-dessous présente la situation dans ces pays.

Pays	Nigeria	Ghana	Ouganda	Kenya	Rwanda	Inde	Brésil	Maroc	UEMOA
Popula tion adulte	18 ans	15 ans	16 ans	18 ans	16 ans	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans

La situation de l'inclusion financière au sein de l'UEMOA a connu une amélioration notable au cours des dernières années. Les données disponibles indiquent un taux d'inclusion financière supérieur à la moyenne observée en Afrique Subsaharienne.

À l'instar des pays analysés, près des trois quarts de la population adulte de l'Union détient un compte de service financier auprès d'un prestataire de services financiers. Néanmoins, les niveaux d'accès et d'utilisation des services financiers par les populations demeurent inférieurs à ceux constatés au Nigeria, au Ghana, en Ouganda et au Kenya (Graphique 12).

Graphique n°12 : Taux d'inclusion financière dans l'UEMOA et de quelques pays en Afrique



Source : BCEAO, [A2E](#), [Finscope Uganda 2023](#), [FSD](#), Ministry of Finance of Ghana, [AFR](#), Global Findex 2025

IV. Evolution des coûts des services financiers

Dans l'Union, deux (2) indicateurs sont retenus pour apprécier "*l'accessibilité-prix*"⁴ des services financiers et appréhender, en partie, la « qualité » de ces services. Il s'agit :

- du taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd), qui mesure la rémunération des dépôts des épargnants au niveau des banques et des institutions de microfinance ;
- du taux d'intérêt nominal des crédits (TINc), qui renseigne sur les coûts supportés par les clients pour accéder aux crédits octroyés par les banques et les institutions de microfinance.

En l'absence de statistiques homogènes sur les taux d'intérêt appliqués par les institutions de microfinance, seuls ceux pratiqués par les banques ont été retenus dans cette analyse.

4.1. Taux d'intérêt des dépôts au niveau des banques (TINd)

Le taux d'intérêt nominal des dépôts a enregistré une augmentation de 4 points de base entre 2023 et 2024, passant de 5,22% à 5,26%, traduisant une amélioration de la rémunération de l'épargne de la clientèle.

Les dépôts de la clientèle des banques sont mieux rémunérés au Niger (6,02%), suivis du Sénégal (5,56%), du Togo (5,53%), du Bénin (5,34%). Par ailleurs, ils le sont moins en Guinée-Bissau (4,49%), en Côte d'Ivoire (4,87%), au Mali (5,08%) et au Burkina (5,10%).

Entre 2023 et 2024, les taux d'intérêt nominaux des dépôts ont enregistré une forte progression de 140 points de base (pdb) en Guinée-Bissau, suivi de la Côte d'Ivoire (+20 pdb), du Sénégal (+9 pdb) et du Bénin (+2 pdb). En revanche, une détérioration des taux de rémunération est observée au Burkina (-20 pdb), au Togo (-10 pdb), au Mali (-3 pdb) et au Niger (-3 pdb).

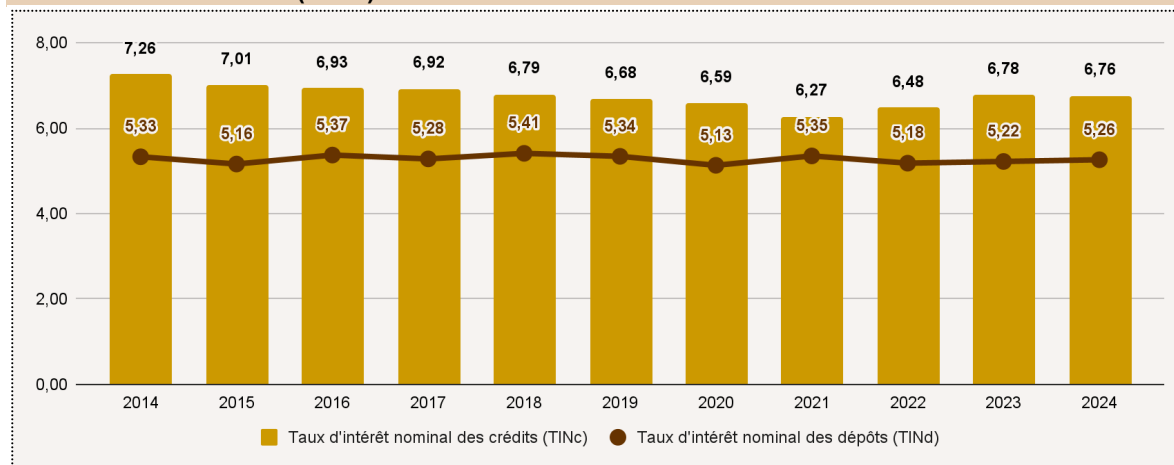
4.2. Taux d'intérêt des crédits accordés par les banques à la clientèle (TINc)

Les conditions d'accès aux services de crédits bancaires, appréciées à travers le taux d'intérêt des crédits, se sont également améliorées au cours de l'année 2024. Le taux d'intérêt nominal des crédits a enregistré une baisse de 2 points de base, pour se situer à 6,76% en 2024, contre 6,78% un an auparavant.

Par pays, les taux d'intérêt sont ressortis moins onéreux au Sénégal (5,93%), puis en Côte d'Ivoire (6,45%), au Bénin (7,24%) et au Mali (7,30%). En revanche, ils se révèlent plus chers au Niger (8,85%), en Guinée-Bissau (8,67%) et au Burkina (7,71%).

⁴ L'accessibilité-prix permet d'appréhender, en partie, la qualité des services financiers offerts dans l'UEMOA. Cet indicateur est utilisé, en attendant la disponibilité de données qualitatives collectées du côté de la demande.

Graphique n°13 : Evolution des taux d'intérêt nominaux au niveau des banques de 2014 à 2024 (en %)

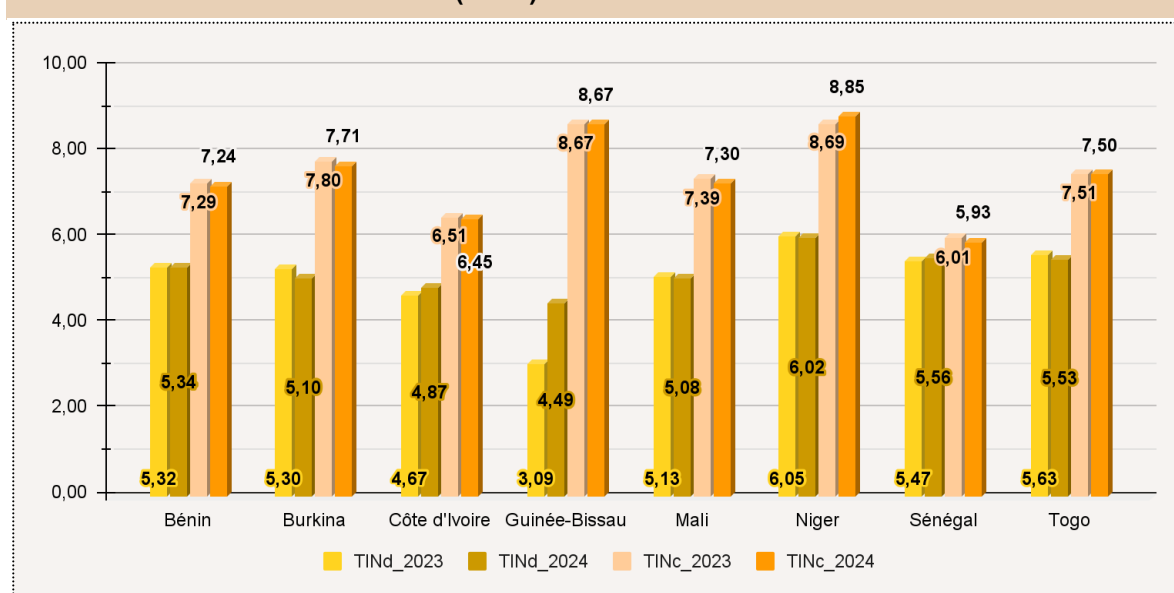


Source : BCEAO

Entre 2023 et 2024, le Burkina et le Mali ont enregistré les améliorations des conditions d'accès au crédit les plus significatives, avec respectivement une baisse de 9 pdb chacun.

De façon générale, une amélioration des taux d'intérêt nominaux appliqués aux services de crédit a été observée dans la plupart des pays, à l'exception du Niger où une hausse de 16 pdb a été enregistrée et de la Guinée-Bissau où les taux sont restés stables au cours de la période sous revue.

Graphique n°14 : Taux d'intérêt nominaux appliqués par les banques en 2023 et 2024 (en %)



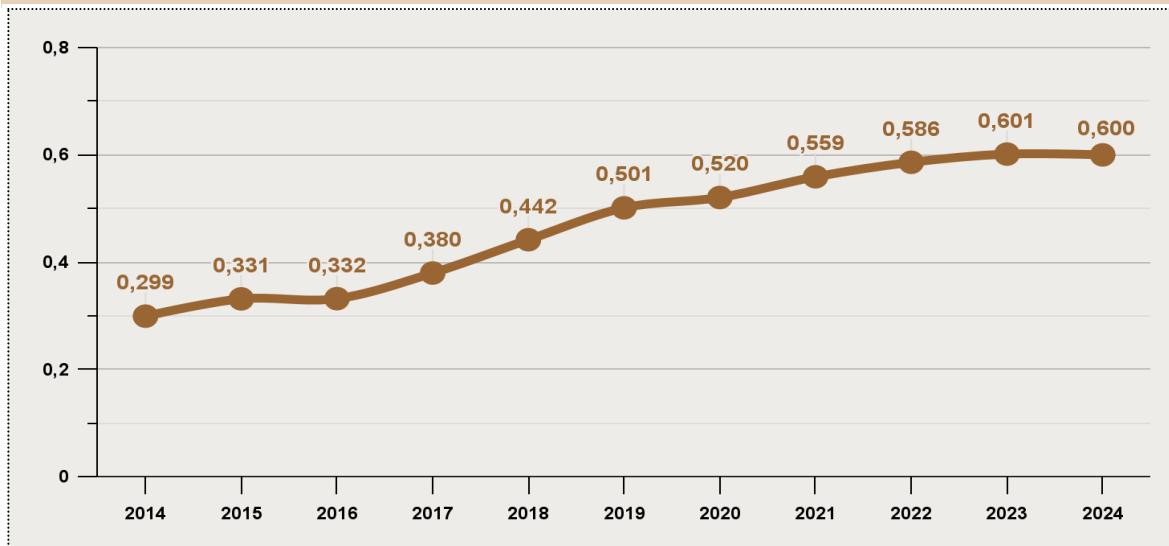
Source : BCEAO

V. Evolution du niveau global de l'inclusion financière dans l'UEMOA

Le niveau global de l'inclusion financière est appréhendé, dans toutes ses dimensions dans l'UEMOA, à partir d'un indice synthétique. Il s'agit d'une valeur unique, comprise entre 0 et 1, dont 0 représente une situation d'exclusion totale et 1 une inclusion financière aboutie. Il est obtenu, à partir d'une moyenne pondérée des différents indicateurs analysés plus haut.

La situation globale de l'inclusion financière est demeurée globalement favorable en 2024. En effet, l'indice de mesure établie sur une échelle de 0 à 1 est ressorti à 0,600 en 2024 après 0,601 en 2023, correspondant selon l'échelle de classification de Sarma⁵ (cf. Annexe 2), à un niveau d'inclusion financière élevé.

Graphique n°15 : Evolution de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA de 2014 à 2024

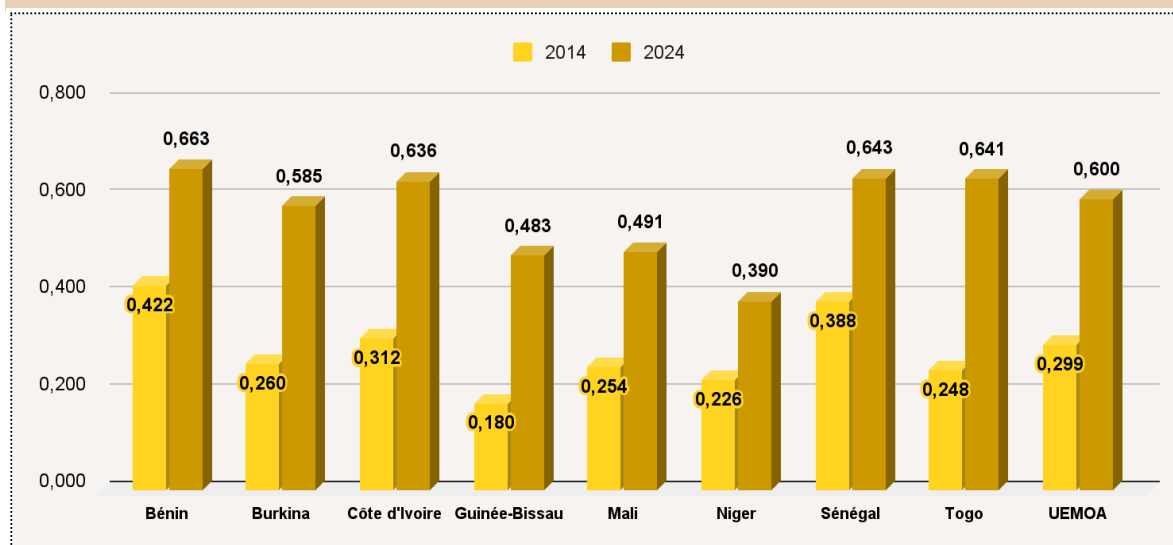


Source : BCEAO

Le Bénin affiche l'indice d'inclusion financière le plus élevé, soit 0,663, suivi du Sénégal (0,643), du Togo (0,641), de la Côte d'Ivoire (0,636) et du Burkina (0,585). Globalement, l'analyse de l'indice révèle que, la plupart des pays de l'UEMOA présentent des niveaux d'inclusion financière élevés, en dehors du Mali (0,491), de la Guinée-Bissau (0,483) et du Niger (0,390) qui ont des niveaux d'inclusion financière moyen.

⁵ La méthodologie utilisée pour la détermination de l'indice synthétique d'inclusion financière dans l'UEMOA repose sur la démarche proposée par Sarma (2012). La détermination des pondérations s'appuie sur les travaux réalisés par Camara et Tuesta (2014), qui permettent, grâce à une Analyse en Composantes Principales (ACP), d'estimer le poids de chaque indicateur dans la formation des différentes dimensions de l'inclusion financière ainsi que la pondération à affecter à chaque dimension dans le calcul de l'indice global.

Graphique n°16 : Indice synthétique d'inclusion financière par pays en 2014 et en 2024



Source : BCEAO

VI. Défis à relever et perspectives

6.1. Défis à relever

L'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services financiers pour une part importante de la population de l'Union, en particulier les personnes à faible revenu, reste une priorité pour les Autorités. Dans cette perspective, de nombreuses initiatives ont été entreprises ces dernières années, aboutissant à des avancées notables. En effet, depuis l'adoption de la première Stratégie régionale d'inclusion financière en 2016, le taux d'inclusion financière a enregistré une hausse de 26,6 points de pourcentage pour se situer à 73,6% en 2024.

Toutefois, en dépit des avancées notables, plusieurs défis persistent. Ils sont relatifs, entre autres à :

- l'éducation financière et numérique des populations, en vue de contribuer à une utilisation efficace des services financiers ;
- l'interopérabilité des services financiers numériques, afin de faciliter l'offre, d'assurer la mutualisation des plateformes entre tous les émetteurs bancaires et non bancaires et d'élargir le réseau d'acceptation et de distribution ;
- la disponibilité de données désagrégées selon le genre, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu d'habitation, en vue d'améliorer la qualité des décisions de politiques en faveur de l'inclusion financière.

L'adoption de la nouvelle Stratégie régionale d'inclusion financière devrait adresser ces défis et soutenir la mise en œuvre des projets engagés pour renforcer le niveau d'accès et d'utilisation des produits et services financiers par les populations de l'Union.

6.2. Perspectives

La BCEAO devrait poursuivre, en 2025, les actions engagées pour le renforcement de l'inclusion financière. Dans cette dynamique, les actions devraient porter, notamment sur (i) le renforcement de la connaissance de la situation de l'inclusion financière, (ii) l'interopérabilité des services financiers numériques, (iii) la promotion des innovations financières, (iv) le programme régional d'éducation financière et (v) la stratégie régionale d'inclusion financière.

Dans le cadre du **renforcement de la connaissance de la situation de l'inclusion financière**, les travaux des études de référence sur l'offre et la demande des services financiers dans l'UEMOA seront poursuivis, avec la collecte de données de l'enquête auprès des populations et des prestataires de services de l'Union.

S'agissant de **l'interopérabilité des services financiers numériques**, il est envisagé la poursuite de la phase pilote de la plateforme interopérable qui devrait aboutir au lancement officiel de la Plateforme Interopérable du Système de Paiement Instantané (PI-SPI) dans l'UEMOA. En outre, il est prévu le lancement d'une campagne de communication pour accompagner l'adoption de la plateforme par les acteurs, en particulier les usagers des services financiers.

En matière de **promotion des innovations financières**, l'opérationnalisation du Laboratoire d'Innovation Financière (LIF) devrait être finalisée. Ce dispositif a été conçu pour constituer un cadre propice au développement des initiatives innovantes et contribuer à une meilleure intégration des FinTech dans le système financier régional.

Relativement au **programme régional d'éducation financière**, l'année 2025 devrait être marquée par l'organisation des sessions de formation des formateurs dans les différents Etats membres de l'Union. Par ailleurs, le déploiement de la campagne de communication en matière d'éducation financière devrait être lancé au cours de l'année.

Enfin, en ce qui concerne **la nouvelle Stratégie régionale d'inclusion financière**, son adoption par le Conseil des Ministres, son lancement officiel, son opérationnalisation, ainsi que le démarrage de sa mise en œuvre devraient intervenir au cours de l'année 2025. Dans cette perspective, une table ronde des bailleurs de fonds pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement de la stratégie serait organisée.

Au niveau des Etats membres, la mise en œuvre des stratégies nationales d'inclusion financière devrait se poursuivre.

Conclusion

Le paysage financier de l'UEMOA a maintenu son dynamisme, grâce aux efforts conjugués des parties prenantes, notamment au niveau des Etats et de la BCEAO.

Au titre des initiatives de portée nationale, plusieurs actions de promotion de l'éducation financière et de sensibilisation des populations ont été menées. Elles devraient renforcer l'utilisation efficace et responsable des services financiers par les usagers.

La Banque Centrale, pour sa part, a poursuivi la mise en œuvre des actions inscrites dans le plan d'actions de la Stratégie régionale d'inclusion financière, à travers le Programme régional d'éducation financière, la promotion des innovations financières et la finalisation des travaux de révision de la Stratégie.

S'agissant de la formation du taux d'inclusion financière, le secteur de la monnaie électronique et les technologies innovantes ont continué d'être les principaux catalyseurs du développement de l'inclusion financière. Les stratégies digitales, adoptées par les fournisseurs de services financiers, singulièrement les banques et les systèmes financiers décentralisés ont contribué à améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers par les populations de l'Union.

Les perspectives, relatives notamment à l'adoption de la nouvelle Stratégie régionale d'inclusion financière et la poursuite de la mise en œuvre des projets engagés, devraient contribuer à relever le niveau d'accès et d'utilisation des produits et services financiers par les populations de l'Union.

ANNEXES

Annexe : Evolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière dans l'UEMOA de 2014 à 2024

Indicateurs d'accès aux services financiers

Tableau n°1 : Taux global de pénétration démographique des services financiers (TGPSFd)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénin	45	50	55	69	115	166	253	290	454	608	417
Burkina	14	18	14	43	65	110	92	108	116	94	105
Côte d'Ivoire	16	23	25	35	60	115	118	156	209	225	224
Guinée-Bissau	2	2	2	2	2	2	143	169	189	57	64
Mali	21	38	45	47	56	139	185	204	206	244	238
Niger	27	37	24	22	26	21	20	31	63	69	109
Sénégal	31	41	23	46	53	113	84	145	160	204	201
Togo	4	8	11	35	33	37	50	67	75	104	116
UEMOA	22	31	28	40	57	101	113	142	178	204	193

Tableau n°2 : Taux global de pénétration géographique des services financiers (TGPSFg)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénin	219	250	285	371	645	989	1 531	1 830	2 931	4 051	2 867
Burkina	48	64	52	163	255	449	396	491	555	471	552
Côte d'Ivoire	67	102	115	168	293	574	628	856	1 176	1 295	1 325
Guinée-Bissau	4	4	4	5	5	6	401	550	632	207	242
Mali	16	29	36	39	47	121	165	189	195	238	238
Niger	20	27	18	17	22	18	18	29	62	71	115
Sénégal	131	175	101	206	250	546	416	741	841	1 139	1 170
Togo	29	59	81	265	259	300	422	589	675	963	1 094
UEMOA	38	54	50	76	111	205	238	311	403	480	470

Indicateurs d'utilisation des services financiers
Tableau n° 3 : Taux de bancarisation strict (TBS) en %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénin	26,3	26,4	26,7	20,9	23,8	24,0	31,2	34,7	35,7	36,6	38,2
Burkina	16,9	19,8	21,0	21,0	22,3	20,3	20,2	20,5	21,8	22,8	23,4
Côte d'Ivoire	15,6	15,8	17,2	17,2	17,8	19,1	20,5	26,2	29,5	31,2	33,6
Guinée-Bissau	6,9	8,6	10,9	10,8	11,2	15,7	16,0	15,6	16,4	17,1	13,8
Mali	9,5	10,6	11,1	12,6	13,4	14,2	15,6	20,4	24,6	25,2	15,6
Niger	4,4	5,5	5,8	5,5	6,8	8,2	7,3	8,4	8,7	8,5	8,9
Sénégal	18,3	17,0	17,7	19,6	19,0	18,6	19,6	18,9	22,5	22,4	23,1
Togo	20,4	21,0	21,4	24,3	24,7	25,1	27,0	30,1	29,8	30,2	30,9
UEMOA	14,7	15,5	16,3	16,4	17,2	17,6	18,9	23,4	24,4	25,6	25,2

Tableau n°4 : Taux de bancarisation élargi (TBE) en %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénin	64,6	65,1	63,1	63,2	70,0	69,9	79,6	84,0	85,7	86,9	89,3
Burkina	34,1	37,9	39,0	39,9	43,3	39,7	33,1	34,5	36,0	37,1	37,9
Côte d'Ivoire	21,6	23,0	25,1	25,5	28,8	30,8	32,6	38,7	43,2	43,6	46,2
Guinée-Bissau	8,0	9,8	12,1	12,0	12,3	16,8	17,0	16,5	16,4	17,3	14,0
Mali	21,7	23,2	23,8	25,6	26,7	26,7	28,9	34,4	39,3	39,6	28,3
Niger	14,1	16,7	16,8	15,8	15,3	17,9	13,8	13,0	16,1	15,9	15,4
Sénégal	45,1	43,3	45,8	47,9	51,5	51,6	55,0	54,2	59,7	61,6	62,4
Togo	65,2	68,1	70,8	68,6	73,3	72,8	80,0	84,2	84,9	86,3	87,8
UEMOA	32,2	33,8	35,0	35,5	38,4	38,7	39,4	44,0	46,5	47,8	47,4

Tableau n°5 : Taux global d'utilisation des services financiers, corrigé de la multibancarité (TGUSF) en %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénin	57,7	62,0	69,0	71,7	74,5	75,4	82,4	85,2	86,8	87,7	89,8
Burkina	32,0	41,1	45,7	67,8	69,3	70,5	73,9	78,8	80,9	79,0	79,7
Côte d'Ivoire	39,2	41,6	49,9	61,3	67,1	78,7	79,1	82,6	83,6	84,7	86,7
Guinée-Bissau	8,1	10,3	12,9	14,4	20,6	34,4	51,8	72,4	75,0	76,3	77,6
Mali	32,1	37,4	38,7	37,8	37,9	38,3	48,6	55,2	62,0	68,0	58,6
Niger	14,5	17,1	17,1	16,3	15,6	17,7	15,1	14,3	16,7	16,4	17,4
Sénégal	50,3	52,4	61,9	65,9	67,0	70,0	75,6	77,9	80,1	83,3	85,9
Togo	57,7	66,2	72,5	72,2	79,0	80,1	82,6	85,8	87,0	87,7	89,0
UEMOA	37,2	41,7	47,0	53,6	56,0	59,9	63,5	67,2	70,9	72,3	73,6

Indicateurs d'accessibilité-prix des services financiers

Tableau n°6 : Taux d'intérêt nominal des dépôts (TINd) – banques (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénin	6,17	5,98	5,78	5,85	5,76	5,35	5,54	5,40	5,23	5,32	5,34
Burkina	5,17	4,70	5,40	5,67	5,70	5,87	5,79	5,62	5,18	5,30	5,10
Côte d'Ivoire	5,15	5,01	5,10	4,98	4,98	4,82	4,67	4,67	4,72	4,67	4,87
Guinée-Bissau	4,64	4,54	4,24	4,07	4,62	4,61	4,59	4,84	5,10	3,09	4,49
Mali	4,93	4,82	4,82	4,92	4,92	5,00	4,67	4,98	5,01	5,13	5,08
Niger	5,55	5,22	5,98	5,70	5,70	5,82	5,65	5,51	5,95	6,05	6,02
Sénégal	5,51	5,58	5,38	5,13	5,46	5,39	4,65	5,57	5,28	5,47	5,56
Togo	5,28	5,35	5,56	5,40	5,69	5,57	5,62	5,73	5,58	5,63	5,53
UEMOA	5,33	5,16	5,37	5,28	5,41	5,34	5,13	5,35	5,18	5,22	5,26

Tableau n°7 : Taux d'intérêt nominal des crédits (TINc) – banques (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénin	8,16	7,93	8,09	7,84	7,78	7,31	7,16	6,91	7,08	7,29	7,24
Burkina	8,17	7,98	7,54	7,25	7,44	7,27	6,63	6,75	7,15	7,80	7,71
Côte d'Ivoire	6,44	6,13	6,17	6,42	6,33	6,34	6,39	5,58	6,00	6,51	6,45
Guinée-Bissau	9,32	9,23	9,12	9,35	9,23	8,48	8,42	8,94	9,02	8,67	8,67
Mali	8,77	8,73	8,34	7,99	7,86	7,69	7,85	7,59	7,48	7,39	7,30
Niger	10,25	10,32	9,89	9,69	9,23	9,39	8,48	8,14	8,41	8,69	8,85
Sénégal	6,00	5,88	5,67	5,98	5,89	5,81	5,84	5,76	5,71	6,01	5,93
Togo	8,79	8,29	8,31	8,10	8,16	7,69	7,60	7,54	7,17	7,51	7,50
UEMOA	7,26	7,01	6,93	6,92	6,79	6,68	6,59	6,27	6,48	6,78	6,76

Indice synthétique d'inclusion financière

Tableau n°8 : Indice synthétique d'inclusion financière (IIF) ($0 \leq \text{IIF} \leq 1$)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénin	0,422	0,451	0,479	0,563	0,606	0,611	0,648	0,661	0,659	0,658	0,663
Burkina	0,260	0,283	0,289	0,424	0,525	0,590	0,586	0,614	0,611	0,582	0,585
Côte d'Ivoire	0,312	0,346	0,362	0,411	0,520	0,602	0,605	0,637	0,636	0,629	0,636
Guinée-Bissau	0,180	0,183	0,185	0,180	0,194	0,223	0,512	0,554	0,557	0,445	0,483
Mali	0,254	0,303	0,330	0,343	0,372	0,425	0,445	0,469	0,479	0,499	0,491
Niger	0,226	0,254	0,233	0,228	0,247	0,236	0,248	0,280	0,372	0,378	0,390
Sénégal	0,388	0,430	0,375	0,459	0,500	0,604	0,589	0,618	0,636	0,637	0,643
Togo	0,248	0,282	0,302	0,429	0,433	0,468	0,558	0,626	0,637	0,637	0,641
UEMOA	0,299	0,331	0,332	0,380	0,442	0,501	0,520	0,559	0,586	0,601	0,600

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
AVRIL 2026

